

L'ÉCHO

Imprimerie
BERTHER

Vie agricole



Le gouvernement du Canada surveille la qualité des viandes



LE SCEAU D'APPROBATION

L'une des meilleures aubaines qui se puissent réaliser de nos jours en matière d'alimentation se trouve au comptoir des viandes de tous les supermarchés canadiens. En effet, chaque fois qu'il achète une livre de viande, le consommateur débourse moins d'un cent pour un service intégré.

Ce service, c'est l'inspection des viandes. Peu coûteux mais pourtant fort utile, il garantit que le produit est sain et propre à la consommation.

Chaque année, les 1400 inspecteurs fédéraux, dont plusieurs sont des vétérinaires attachés à des abattoirs, examinent près de 4,5 milliards de livres de viande.

«Certains consommateurs connaissent peu ou mal notre service d'inspection,» affirme M.G. Morissette, directeur de la Division de l'inspection des viandes d'Agriculture Canada.

«Plusieurs le confondent avec le système de classement qui sert à déterminer le degré de qualité commerciale de la viande, tandis que l'inspection garantit qu'elle est saine et sans danger pour le consommateur.»

Chaque emballage de produits carnés tels les saucisses et les saucissons, le bacon ou les viandes préparées porte le sceau "Canada" où figure une

couronne à l'intérieur d'un double cercle.

Il est cependant rare que le consommateur puisse voir ce sceau sur les découpes de viande fraîche, qu'il s'agisse de boeuf, de porc, de veau, d'agneau ou de volaille, car la carcasse est estampillée avant d'être débitée.

«Une carcasse de boeuf est estampillée à six endroits différents, explique le Dr Morissette. Une fois celle-ci dépecée, le sceau n'apparaît donc que sur six morceaux.

Au Canada, la loi exige que toutes les carcasses dont la viande est destinée à une autre province ou à l'exportation soient examinées par un inspecteur fédéral. On compte actuellement au pays 446 abattoirs enregistrés où Agriculture Canada affecte une équipe d'inspection permanente qui travaille avec les employés de l'établissement. De plus, 60 autres abattoirs qui ne font affaire qu'à l'intérieur de leur propre province ont demandé et obtenu le service d'inspection. De plus, au delà de 300 entrepôts de viande sont régulièrement inspectés au pays.

Les inspecteurs en poste aux abattoirs examinent tous les animaux avant l'abattage pour voir s'ils présentent des signes de maladie, de blessure ou autre état anormal qui pourraient affecter la salubrité de leur viande. Les établissements eux-mêmes sont continuellement inspectés pour

s'assurer que les normes d'hygiène y sont respectées.

Les animaux sont abattus sans cruauté et leurs carcasses sont suspendues à un rail mobile sous l'oeil attentif d'inspecteurs qui surveillent leur habillage et leur manutention jusqu'aux chambres froides où elle sont refroidies et classées. Toutes les parties des carcasses, particulièrement les organes internes et les glandes, sont soigneusement inspectées. Un examen post-mortem minutieux permet aux vétérinaires de déceler la présence de maladies et, retraçant l'origine des sujets malades, de remonter jusqu'aux sources d'infection et les éliminer.

Le sceau violet n'est appliqué sur la carcasse que lorsque les inspecteurs sont certains que la viande est saine et propre à la consommation.

Les carcasses impropres à la consommation ne peuvent simplement pas atteindre le marché.

En 1974-1975, par exemple, 13 353 bovins de boucherie ont été condamnés, ce qui représentait 0,4% du nombre de sujets abattus. De même, 52 249 porcs ont été jugés impropres à la consommation humaine, soit 0,6% du total; et de tous les poulets inspectés, 5 327 627 ont été condamnés, soit une proportion de 2,5%. Les carcasses condamnées sont transportées sous étroite surveillance à des

établissements d'équarrissage ou, la encore sous inspection fédérale, elles sont détruites.

Une carcasse peut être condamnée pour diverses raisons: blessure apparente, maladie, administration récente de médicaments, malformation d'un organe ou d'une glande — la rendant impropre à la consommation humaine.

La viande marquée du sceau d'approbation est transportée en contenants réfrigérés des chambres froides de l'abattoir aux supermarchés ou aux usines de transformation. Dans ce dernier cas, elle est de nouveau examinée par des inspecteurs fédéraux avant d'être transformée en produits comme du saucisson de Bolonge ou des viandes en boîte ou précuites.

Des règlements régissent également l'addition d'épices, d'agents de conservation, de stabilisants, de liants, d'eau et de matières grasses aux produits transformés. Les inspecteurs veillent à ce que ces

règlements soient appliqués. L'hygiène et la manutention des produits font également l'objet d'une étroite surveillance.

De plus, les laboratoires du ministère fédéral de l'Agriculture examinent constamment des échantillons de viande pour en déterminer la teneur en bactéries et prévenir la présence de contaminants tels les antibiotiques, les stimulants de croissance, les hormones ou les résidus de pesticides.

D'après le Dr Morissette, la préparation des viandes se classe au quatrième rang des industries manufacturières au Canada. «Il y a autant de gros animaux — bovins, porcs et moutons — au Canada qu'il y a d'habitants.»

Actuellement, chaque Canadien consomme annuellement environ 156 livres de boeuf, de porc, d'agneau et de veau, et 47 livres de volaille, soit presque le double d'il y a 25 ans.

Pour sa contribution à la préparation du cahier "vie agricole" de mai 1978, nous remercions le Ministère de l'agriculture, division du bureau local de Louiseville.

N.D.L.R. — C.P.V.Q. signifie: Comité des Productions Végétales du Québec.

LA MEUNERIE COOPERATIVE DE ST-BARTHELEMY

est au service de la population et des cultivateurs en offrant de tout sous un même toit.

FERTILISEZ ET DESHERBEZ EN UNE SEULE OPERATION AVEC

SOL-AZ 28 CO-OP

- SOL-AZ 28 est une solution azotée efficace qui fournit aux cultures le complément d'azote nécessaire à leur croissance.
- SOL-AZ 28 appliqué avec un herbicide réduit à une seule opération la fertilisation azotée et le traitement des mauvaises herbes.
- SOL-AZ 28 convient à la fertilisation de différentes cultures: maïs, céréales, prairies et pâturages.
- SOL-AZ 28 est un fertilisant efficace et économique qui vous fait épargner temps et argent.
- SOL-AZ 28 est distribué par la COOP de votre voisinage. Voyez Monsieur COOP dès aujourd'hui.

le service COOP

Engrais chimiques en sac et en vrac

- Mélange d'engrais chimiques sur prescription 885-3466
- 6 camions pour la livraison d'huile et pétrole

Distributeur de pétrole SONIC



Produits sanitaires pour les animaux

- Moulées et engrais alimentaires
- Peinture "Fédécor"

- huile à chauffage "fournaise"
- huile à poêle
- gaz jaune
- huile diesel
- service de livraison de 24 hres

- broche à presse
- corde à presse
- tôle galvanisée ● clous
- chaînes et accessoires
- boyaux d'arrosage
- congélateurs et Cascade 40-60
- pelles et fourches
- huile à moteur Co-Op, à chaîne hydraulique
- antigel et lave-vitre
- tuyaux de plastique Co-Op

Bernard Brisette, gérant

MEUNERIE COOPERATIVE ST-BARTHELEMY **LOUISEVILLE**
885-3811 **227-4994**



L'ASPERGE

Jacques Rioux

Conseiller régional en horticulture
Ministère de l'Agriculture du Québec

1-SITUATION DE L'ASPERGE AU QUEBEC

1) Etendue totale en culture au Québec

De 1960 à 1971, les superficies en asperge au Québec ont varié de 220 à 300 acres. A cette époque, la production d'asperge était surtout concentrée dans la région de Verchères. Cependant, depuis 1971, la région de Trois-Rivières a commencé à produire de l'asperge et il y a actuellement à cet endroit 50 acres en production. Dans cette dernière région, la culture de l'asperge continue à se développer et, cette année (1973), 200 acres ont été transplantées. En plus, il y a 200 autres acres de terrain en préparation par l'ensemencement au printemps 1974. Cette production se développe aussi dans la région de l'Assomption avec environ 100 acres de transplantées en 1973.

2) Acrage moyen par producteur

Actuellement, on peut évaluer l'acrage moyen par producteur à environ 5 à 7 acres. Cependant, au fur et à mesure que la production se développera, l'acrage moyen par producteur devrait se stabiliser aux environs de 20 acres. Le département de l'économie agricole de l'Ontario a fait une étude intéressante sur la relation existant entre les superficies cultivées par les producteurs, le rendement et le revenu net à l'acre.

EFFETS DE LA SUPERFICIE EN ASPERGE SUR LES RENDEMENTS, LES COÛTS DE PRODUCTION ET LE REVENU

Nombre d'acres

	MOINS de 5 acres	6-12	13-20	PLUS 20
Rendements à l'acre en livres	3,078	2,288	1,824	1,564
Coût total	\$655.94	\$489.36	\$416.51	\$279.36
Revenu net	\$191.86	\$133.19	\$ 92.07	\$136.28

3) Rendement moyen à l'acre

Les données actuelles sur le rendement moyen à l'acre de l'asperge au Québec sont de 2000 lb/acre. Si l'on considère que les asperges de la région de Trois-

Rivières qui n'ont que quatre ans d'âge ont donné un rendement moyen à l'acre de 2500 livre en 1972, je crois qu'il serait plus juste de parler d'un rendement moyen d'environ 2700 lb/acre.

II-DEVELOPPEMENT POSSIBLE DE CETTE PRODUCTION AU QUEBEC

a) En regard de la consommation

Considérant que la consommation par capita d'asperge au Québec est de 6 lb et qu'il y a approximativement 6,180,000 habitants dans cette province, on en arrive à une consommation annuelle au Québec de 4 millions 200 milles livres. En prenant un rendement moyen 2,700 lb/acre, nous pouvons donc dire que pour satisfaire la consommation québécoise, il nous faudrait produire 1500 acres d'asperge. Si l'on ajoute l'augmentation de la demande et les possibilités des marchés extérieurs, il semble raisonnable de parler de 3000 acres en asperge dans un avenir assez rapproché. Or, actuellement au Québec, nous avons environ 250 acres en production.

2) En regard des possibilités écologiques

On sait que l'asperge est un légume du climat frais, donnant sa production à partir des réserves qu'elle a emmagasinées à l'automne lors des journées chaudes et ensoleillées, suivies des nuits fraîches. La majorité des régions du Québec possèdent un tel climat, contrairement au New Jersey par exemple qui possède un climat beaucoup plus chaud.

On peut vérifier cette affirmation en comparant l'asperge provenant du New Jersey avec celle du Québec. On constate que l'asperge du Québec est beaucoup plus grosse et plus tendre que celle du New Jersey.

3) En regard de la concurrence

Compte tenu de l'adaptation écologique de l'asperge au Québec et du résultat très positif obtenu à ce jour (qualité, grosseur, rendement), il est évident que le Québec peut facilement concurrencer la majorité des états américains producteurs d'asperge, de même que l'Ontario.

4) Localisation

Etant donné l'existence des noyaux de producteurs déjà intéressés à cette production dans les régions de Trois-Rivières et de l'Assomption, et parce que le départ est bien amorcé et que, de plus, lorsque l'on parle de transformation, on parle obligatoirement de volume, il semble préférable de centraliser cette production dans ces deux régions. D'autant plus que cette concentration permettra aux producteurs une spécialisation plus poussée et une mécanisation plus forte surtout pour la récolte.

(Suite à la page 6)



Votre partenaire en agriculture
AGROCENTRE C-I-L à St-Thomas de Joliette.

Un personnel compétent répondra à vos questions.

Venez nous rencontrer
ou téléphonez à 759-1520.

Vous trouverez aussi à votre
Agrocentre C-I-L un service
d'arrosage par hélicoptère.



Distributeur
de produits
pour pelouse
et jardin

Nous pouvons vous offrir
des engrais chimiques, des
produits chimiques,
semences polythène, etc...
gamme d'épandeurs d'engrais
et de boîtes à vrac.



Hommages de

C-I-L AGROCENTRE



Fabrication & Vente d'engrais chimiques
531 Rang Sud

St-Thomas de Joliette

Yves St-Jean, gérant

759-1520

Le règlement sur les aliments que signifie-t-il pour le consommateur?

Le nouveau règlement modifiant le Règlement sur les aliments émis en juin 1975 vient d'être adopté par le gouvernement du Québec sur proposition du ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon. En vigueur depuis le 25 janvier 1978, il vise à donner au consommateur québécois le maximum de sécurité et de qualité dans le domaine alimentaire, compte tenu des effectifs disponibles pour assurer les services nécessaires au point de vue inspection. En ce qui concerne le secteur des viandes, particulièrement touché par ce règlement, les inspecteurs du Service des produits carnés de la Direction générale de l'inspection des aliments au ministère de l'Agriculture du Québec surveillent l'application des normes et règles émises.

Le choix vous appartient

Dans le cadre du nouveau règlement, il existe à l'origine deux sources possibles d'approvisionnement en viande pour le consommateur: les abattoirs sous permis et les abattoirs exemptés de permis.

On peut acheter une viande non approuvée dans un abattoir exempté de permis, c'est-à-dire celui qui limite ses activités au strict commerce de détail. Le propriétaire de cet établissement qui ne détient pas de permis est cependant tenu de s'enregistrer et de respecter dès maintenant les règles d'hygiène et d'opération édictées dans le règlement. On n'y exerce pas d'inspection permanente: les inspecteurs du Service des produits carnés s'y rendent toutefois régulièrement — environ tous les quinze jours — pour vérifier le respect des normes auxquelles on doit se conformer dans ce genre d'établissement.

A compter du 31 décembre 1979, le propriétaire d'abattoir exempté de permis pourra vendre uniquement à son comptoir, aux seuls clients qui achètent la viande pour leur consommation personnelle; il pourra également accommoder un agriculteur qui désire faire abattre un ou des animaux pour sa propre consommation. Ces établissements ne pourront en aucun cas approvisionner une institution qui offre des aliments au public, qu'il s'agisse d'un détaillant ou d'un restaurateur. Dans ces abattoirs, la garantie de salubrité et de qualité de la viande repose uniquement sur la confiance qu'accorde le client à son marchand.

L'autre source d'approvisionnement, les abattoirs approuvés Québec, sont des établissements sous permis qui jouissent d'un service d'inspection permanente. En plus de respecter les normes d'hygiène et d'opération, les exploitants de ces entreprises doivent répondre à des normes spécifiques relatives à la construction, à l'é-

quipement et à la qualité du produit. Un médecin vétérinaire procède à l'examen de la bête avant et après l'abattage et un inspecteur surveille toutes les étapes de la manipulation de la carcasse et de la viande. Dans ces conditions, les propriétaires de ces abattoirs peuvent apposer l'estampille "Approuvé Québec" sur leurs produits et ils seront les seuls autorisés, à compter du 31 décembre 1979, à fournir de la viande ou des produits de viande aux grossistes et détaillants. La viande offerte à la consommation soit dans les marchés de détail, soit dans des institutions comme les restaurants, les brasseries, les ateliers de traiteurs, les cafétérias, les cantines, les cuisines d'hôpitaux, d'écoles, de foyers, de garderies, etc., devra obligatoirement provenir de bêtes abattues dans ces établissements sous permis.

Les charcuteries de gros sont des ateliers de préparation de viande pour la vente en gros. Elles doivent détenir des viandes estampillées et posséder un permis; c'est donc dire que l'on trouvera là aussi un système d'inspection permanente.

Un restaurateur pourra occasionnellement acheter dans un marché de détail, à condition que ce dernier se soit approvisionné exclusivement des produits estampillés.

La viande pour congélateur

Plusieurs consommateurs ont pris l'habitude d'acheter des pièces ou quartiers de viandes qu'ils conservent dans leur propre congélateur. Ils pourront poursuivre cette pratique et acheter soit d'un abattoir ou d'une charcuterie en gros sous permis, soit d'un abattoir exempté de permis, leurs provisions de produits carnés.

Dans les deux premiers cas, ils seront assurés d'acheter une viande inspectée et possiblement classée. Rappelons que la classification diffère de l'inspection, puisque l'inspection détermine la valeur sanitaire du produit et que la classification témoigne de sa valeur "esthétique" (tendreté, répartition du gras, etc.). La classification s'exprime en catégories (A, B, C et D) et elle est effectuée par un classificateur du gouvernement dans les institutions qui possèdent déjà le service d'inspection.

Par contre, dans un abattoir exempté de permis, l'abatteur et, le cas échéant, l'agriculteur sont les seuls juges de la santé de l'animal et de la qualité de la viande.

Pas que les viandes...

Le Règlement sur les aliments ne concerne pas que les viandes, mais aussi les aliments comme les oeufs, les fruits et les légumes frais et transformés, le poisson, le pain et les pâtisseries, etc. Le respect des normes contenues

dans la réglementation accroît les chances de trouver sur le marché des aliments de qualité. Ce système ne dispense toutefois pas le consommateur d'user de vigilance et de perspicacité dans le choix et l'achat de produits alimentaires. L'odeur, la couleur, la texture et l'apparence générale du produit demeurent des critères valables d'appréciation. La réfrigération constitue toujours le moyen par excellence de conserver les denrées périssables. Non seulement doit-on les entreposer avec soin mais on doit aussi s'assurer que la température du comptoir de détail est adéquate et ne contribue pas à détériorer le produit avant même qu'on ne l'achète. La

température d'un réfrigérateur doit se situer à environ 3 ou 4° (34 à 38°F); celle d'un congélateur doit être inférieure à -18°C (0°F).

A la Direction générale de l'inspection des aliments, on poursuit le travail de surveillance et de recherche. Dans le domaine des viandes, on procède par exemple à des prélèvements et à des analyses de viande hachée, on effectue le comptage bactériologique et on adresse aux contrevenants les avis qui s'imposent. On a aussi développé un système d'échantillonnage des carcasses pour détecter la présence d'antibiotiques dans la viande; si les prélèvements se révèlent positifs, la carcasse entière est

confisquée.

Toutes ces démarches convergent vers le même but; fournir au consommateur québécois des aliments sûrs et sains.

et arrosée. Six à huit semaines plus tard, pour les plantes herbacées, et le printemps suivant pour les ligneux, si de bonnes racines se sont développées, on coupe le rameau et on le plante.

MARCOTTAGE SIMPLE

On choisit d'abord un rameau de l'année situé près du sol et facile à courber. On creuse une fosse d'environ 7-8 centimètres (3 pouces); le fond doit être bien ameubli. La branche est ensuite courbée avec précaution afin que le rameau suive le fond de la fosse et que son extrémité soit à l'extérieur du sol. La terre est ensuite nivelée

MARCOTTAGE EN BUTTE

On peut pratiquer le marcottage en butte pour le groseillier, le chèvrefeuille, le cornouiller. On butte le pied d'un arbuste avec une bonne terre sur une hauteur de 30-40 centimètres (12-15 pouces) après avoir pratiqué des incisions en différents endroits près de la base de la branche.



Que vos problèmes de culture soient gros ou petits, nous sommes toujours en mesure de vous offrir la solution appropriée.

- engrais chimiques (sacs ou vrac)
- grains de semence
- maïs "Dekalb"

- mélange à gazon
- herbicides
- corde de presse

FERME CYRILLE FRIGON

— Dépositaire CIL et AÉRO —
420 Petite-Rivière, Louiseville,

Tél.: (819) 228-4288

MF

Massey Ferguson

Cultivateurs,
soyez de votre temps!

Optez
Massey Ferguson!

- vente
- service
- réparation

Équipement complet
de machinerie agricole.



ANDRÉ PARENT ENR.

200 Grande-Carrière, Louiseville, 228-4848



Nos vœux de succès
aux cultivateurs!

Dulac, Lemieux & Gaboury,
Vétérinaires associés

PRATIQUE GÉNÉRALE
32 Grande Carrière — Louiseville

Tél.: 228-3115 et 228-3660



Profondes modifications au système québécois de crédit agricole

Le ministre de l'Agriculture, Monsieur Jean Garon, a déposé fin avril à l'assemblée Nationale six projets de loi qui auront pour effet de modifier en profondeur le système québécois de crédit agricole.

Les deux premiers projets de loi introduisent

des changements majeurs dans le secteur du financement agricole en favorisant, d'une part, la participation des institutions privées dans le secteur du crédit agricole, et en instituant, d'autre part, un mécanisme nouveau d'assurance-prêts. Un troisième projet de loi élargit le cadre d'application du crédit spécial en période critique, alors que les trois autres projets de loi proposent des modifications aux lois existantes pour, notamment, accroître le maximum des prêts disponibles aux agriculteurs.

Le projet de loi 10, intitulé "Loi favorisant le crédit agricole à long terme par les institutions privées" propose l'instauration d'un programme de crédit agricole à long terme, dans lequel s'inscrit également un crédit à moyen terme, dont les capitaux seront fournis exclusivement par les institutions privées — les banques et caisses d'épargne et de crédit —, lesquelles pourvoient à la perception normale des remboursements des prêts.

Dans l'application de cette législation, l'Office du crédit agricole du Québec aura pour mandat d'assurer le travail d'expertise que requiert l'analyse du dossier de crédit de l'emprunteur et l'acceptation du prêt, de même que certaines actions à prendre pendant la durée du prêt.

Ce nouveau programme de crédit sera comparable à celui administré par l'Office du crédit agricole du Québec. De plus, le projet de loi prévoit une subvention au remboursement d'intérêts en faveur de l'emprunteur.

Le montant maximum des prêts consentis sur la garantie d'une hypothèque sera de \$250,000 pour un agriculteur ou un aspirant-agriculteur, et de \$450,000 dans le cas d'une exploitation de groupe.

Quant aux prêts consentis sur nantissement, le maximum atteindra \$100,000 pour un individu et \$200,000 pour une ferme de groupe.

Jusqu'à maintenant, le maximum des prêts consentis par l'Office était de \$150,000 par individu et de \$200,000 par groupes d'agriculteurs, lorsque ces prêts étaient garantis par hypothèque. Quant aux prêts consentis sur nantissement, les maxima étaient jusqu'à maintenant fixés à \$60,000 pour un individu et \$80,000 pour un groupe.

Par ailleurs, le Gouvernement du Québec se dote d'un instrument nouveau pour garantir les prêts consentis aux agriculteurs et propriétaires forestiers par l'intermédiaire de prêteurs autorisés. En effet, le projet de "loi de

l'assurance-prêts agricoles et forestiers" propose la création d'une corporation, le "Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers", dont le but sera d'assurer aux prêteurs autorisés le remboursement des pertes qui pourraient résulter des prêts consentis à des agriculteurs et propriétaires forestiers.

En plus de reconnaître le rôle supplétif de l'Office du crédit agricole du Québec, le projet de loi 12, intitulé "Loi modifiant la loi du crédit agricole", propose une série d'amendements de concordance et fixe à un nouveau sommet le maximum des prêts consentis par cette société d'Etat. Il s'agit des mêmes maxima que ceux des prêts consentis en vertu du projet de loi 10.

Le projet de loi 13 modifiant la "Loi de l'amélioration des fermes" propose de porter de \$50,000 à \$100,000 le montant maximum d'un prêt consenti à un agriculteur. Il ajoute de plus, parmi les motifs admissibles pour de tels prêts, celui permettant de rembourser un solde de prêt dû par un emprunteur qui se réinstalle sur une autre ferme.

Le projet de loi 14, modifiant la "Loi favorisant le crédit à la production agricole" vise également à porter de \$50,000 à \$110,000 le maximum pour ce genre de prêt. De plus, ce type de crédit sera maintenant accessible aux fins de défrayer toutes dépenses reliées à l'exploitation d'une ferme, notamment dans les limites réglementaires, les dépenses afférentes aux salaires ou aux frais de subsistance, de même que le remboursement d'un solde dû sur un prêt consenti sous forme d'ouverture de crédit.

Le projet de loi 15 modifie, pour sa part, la "Loi favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques" pour ajouter un troisième volet aux conditions d'application de la loi. Ainsi, les agriculteurs touchés par la discontinuation d'une production pour des raisons hors de leur contrôle pourront profiter des bénéfices de cette loi, lorsqu'un certain nombre d'entre eux seront sérieusement touchés.

Dans de tels cas, les prêts pourront couvrir les dépenses inhérentes à la conversion des exploitations agricoles touchées, de même que les dépenses essentielles reliées aux frais de subsistance des producteurs visés, suivant une réglementation précise, durant tout le temps où une nouvelle production ne leur permettra pas d'y pourvoir.



Me Michel Masson
Cessionnaire des greffes de:
Me J.P. Chevalier
Me J.E. Ferron
Me J.A. Coutu
Me J.H.M. Coutu
Réa.: 228-3213

Compliments de

**MASSON
&
LEVASSEUR**
— notaires —



Me Luc Levasseur
Réa.: 228-4375

Bureau: 200 rue Ste-Marie

Louiseville

228-2793



Résidences Funéraires
120 St-Laurent
et
30 rue St-Marc,
LOUISEVILLE, Qué.
(819) 228-3653

160 De Carufel,
YAMACHICHE, Qué.
(819) 296-3962

2840 Notre-Dame,
POINTE DU LAC, Qué.
(819) 377-1991

*Homages
à la classe agricole.*

**RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
ST-LOUIS & FILS LTÉE**

thanatologues diplômés



SERVICE D'AMBULANCE
24 heures par jour



Détenteur d'un permis du Ministère des Affaires Sociales
Membre de la Corporation des services ambulanciers du Québec

Service Dignité Discretion

CONSOMMATION D'ASPERGE AU QUEBEC (1969)

Consommation per capita	0.6 lb	
	Frais	En boîte
Consommation de l'asperge au Québec	696,000 lb	3,479,000 lb
	0.1 lb/tête	0.5 lb/tête
Producteur domestique	432,000 lb	
Approvisionnement	85.96%	
Degré d'auto-provisionnement	14.04%	

Source - Bureau des Statistiques du Québec

III-IDENTIFICATION DES CAUSES DE LA SITUATION ACTUELLE

Le peu de développement qu'a connu cette culture jusqu'à ces dernières années est dû à des facteurs tels que:

- Le manque de connaissance, à la fois des producteurs horticoles et des consommateurs, sur cette production. (L'offre et la demande restent faibles).
- La longue période d'implantation par laquelle il faut passer avant de retirer des dividendes de cette production, a fait hésiter longtemps plusieurs producteurs. On a même vu et l'on voit encore des producteurs détruire leurs semis d'asperge, avant la transplantation.
- Le vulgarisateur, n'ayant pas d'exemple à fournir comme preuve de rentabilité à des producteurs éventuels, voit son travail retardé souvent de quelques années, du fait qu'il n'a que des exemples théoriques (venant souvent de l'étranger) à apporter.

IV-INTERVENTIONS NECESSAIRES POUR REALISER LE DEVELOPPEMENT DE CETTE PRODUCTION

1) Le développement de l'asperge devrait normalement se faire au même rythme que le développement de l'industrie agro-alimentaire, ce qui implique que l'on devrait favoriser le développement de cette dernière par une aide financière à l'industrie et par une aide technique, et rendre disponible les résultats de la recherche aux compagnies afin de rendre ces dernières plus rentables et, par le fait même, plus compétitives. On devra en plus développer d'autres productions se prêtant à la transformation de façon à étendre la période de fonctionnement de ces usines et leur permettre de conserver leur main-d'œuvre spécialisée tout au cours de l'année.

2) Comme on l'a vu précédemment les deux principales raisons qui font hésiter les horticulteurs à s'adonner à cette production sont:

- la longueur d'implantation de cette culture.
- le coût d'implantation à l'acre qui est d'environ \$400.

Afin d'insister les producteurs à se lancer dans cette production, il faudra donc prévoir une aide financière, que ce soit sous forme de crédit à la production ou d'octrois directs.

Evaluation des pertes au niveau de la ferme (maladies, insectes, sujets, etc.)

Les pertes de la ferme au consommateur sont de l'ordre d'environ 2 à 5% et sont surtout dues aux turions malformés, à la dégradation du produit causée par une mauvaise conservation (la partie la plus grosse du turion donc la plus lourde, devient non comestible) et enfin à la maladie et aux insectes. Cependant, avec l'intensification de cette culture, il y aura probablement une augmentation de certaines maladies, telles que la flétrissure fusarienne, la rouille, et des insectes tels que le criocère. En fait, il se peut que l'on se retrouve avec les mêmes problèmes que l'Ontario.

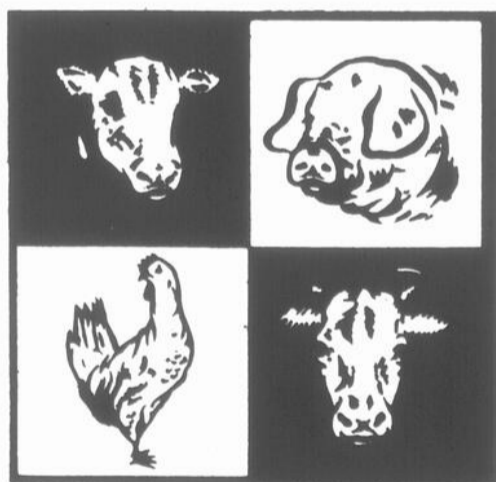
DONNEES ECONOMIQUES

1) Coût de certaines opérations pour la production d'asperge.

Les producteurs d'asperge utilisent des méthodes, du matériel et équipement différents pour travailler le sol, arroser et fertiliser. Des trois méthodes utilisées pour travailler le sol, le hersage est la plus dispendieuse en temps et en argent. Herser une acre d'asperge coûte au producteur \$2.25 et requiert 28 minutes. Le sarclage du sol avec une herse à dents demande 22 minutes et coûte \$1.36. Le hersage prend 14 minutes et coûte \$0.82.

PRODUCTION D'ASPERGES

PRODUIT BRUT TOTAL	2,700 lb x \$0.30	= \$810.00
CHARGES REELLES		
Salaires payés	\$137.24	
Tracteur	\$ 2.89	
Machinerie et équipement	\$ 3.91	
Autres travaux	\$ 2.67	
Matière organique	\$ 9.56	
Engrais chimique	\$ 21.00	
Pesticides	\$ 13.42	
Matériaux divers	\$ 1.63	
Loyer de terre	\$ 3.62	
Taxes	\$ 6.84	
Total des dépenses courantes	\$202.78	
Amortissement sur bâtiments d'exploitation	\$ 3.00	
Amortissement sur machinerie	\$ 19.97	
Total Charges Réelles	\$225.75	-\$225.75
R.A.F.		-\$594.25
Moins les intérêts		-\$ 83.76
Revenu de travail familial		-\$510.49
Moins Salaire de la famille		-\$ 28.96
Rénumération de l'exploitant		-\$481.53



AU SERVICE DE L'INDUSTRIE ANIMALE

Moulée vrac et sacs:

- Bovins laitiers
- Volailles et porcs
- Contrat de poulet de grill
- Contrats porcs et truies
- Assistance technique

Produits sanitaires:

- Nettoyeurs, détergents
- Insecticides liquides, poudre et appareils électriques à mouches
- Produits santé médicamenteux

Produits éprouvés par la plus grande ferme de recherche au monde.

Faites la preuve vous-même que Purina est plus économique.

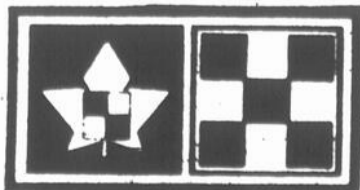
- Des résultats vous intéressent?
- Vous recherchez l'efficacité?
- Vous voulez un élevage profitable?
- Vous désirez du service?
- Voyez votre marchand PURINA

Fernand Bergeron & Fils

300 Petite-Rivière
Louiseville
Tél.: (819) 228-2786

Jacques Lacerte & Fils Inc.

221 rue Notre-Dame
Yamachiche
Tél.: (819) 296-3923



Sincère merci à tous nos clients,
et nos hommages à toute la classe agricole.

RALSTON PURINA
DU CANADA LTÉE

Drainage souterrain

Nécessité du drainage

Le sol constitue l'infrastructure de production en agriculture; s'il ne peut fournir à la plante des conditions de vie acceptables, il ne pourra produire à son plein potentiel d'où faible rendement, dépenses accrues et revenu net moins élevé.

S'assurer d'un égouttement et d'un drainage adéquats, sont les premiers pas à faire dans l'amélioration d'une entreprise agricole afin d'en tirer un profit maximum.

Qu'est-ce qu'un sol mal drainé?

Un sol mal drainé est un sol qui reste très humide, où la nappe d'eau se maintient élevée. Une nappe d'eau est élevée lorsque le niveau de l'eau libre fluctue dans la zone des racines des plantes cultivées.

Sous notre climat, des conditions de nappes d'eau élevées ou d'humidité excessive du sol sont fréquentes au printemps, à l'automne et à la suite de périodes de pluies prolongées au cours de l'été. De plus, certains terrains présentent des nappes d'eau élevées tout au long de l'année à cause de leur configuration, soit au bas d'une pente, soit dans une dépression.

Les fossés, la pente du terrain, la formation géologiques du sous-sol et le pouvoir évapotranspirant des plantes et de l'atmosphère ambiant contribuent à faire baisser la nappe d'eau. Cependant, si cette baisse n'est pas suffisamment rapide pour libérer la zone des racines en deux (2) ou trois (3) jours, il faut considérer l'amélioration du drainage par des moyens artificiels, notamment l'installation d'un système de drainage souterrain.

Effets d'un sol mal drainé

Difficulté de croissance des plantes

En tout temps au cours de la saison, le sol mal drainé est une menace à la vie de la plante.

Au printemps, le sol est semencé en retard et la levée risque d'être très inégale.

À l'été, les racines ne peuvent se développer et fournir à la plante un apport suffisant d'éléments nutritifs; les engrais ne peuvent alors jouer leur rôle et la croissance est ralentie d'où maturité inégale ou retardée.

Le contrôle des insectes, des maladies et des mauvaises herbes se complique puisque les pulvérisations nécessaires ne peuvent être effectuées au temps voulu. De plus, un sol humide constitue un milieu idéal pour la prolifération des maladies.

La récolte est souvent difficile. La maturité des plantes est retardée; l'agriculteur est obligé de récolter plus tardivement, dans des conditions d'humidité du sol rarement adéquates. Il se produit une perte sur le champ assez considérable et pour le maïs, les conditions de séchage de la récolte peuvent être plus difficiles. De plus, les labours sont retardés. S'il s'agit d'une céréale grainée, le terrain est détérioré aux passages de machinerie de récolte, et ces détériorations apparaîtront durant des années dans la prairie. Dans le cas d'une récolte destinée à la conserverie ou l'état de maturité du fruit ou du légume dicte la date de récolte et qu'il n'est pas question d'attendre une journée ou deux pour circuler dans le champ, la récolte risque d'être déclassée ou simplement refusée.

En tout temps de la saison de croissance, la submersion prolongée de la zone des racines risque d'être

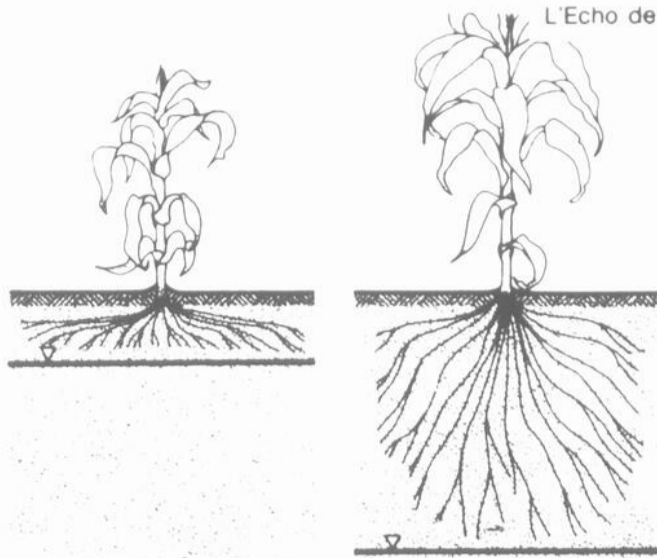


Fig. 1 — En sol mal drainé, les racines ne se développent pas.

critique pour le développement des plantes. Cependant, les plantes peuvent supporter sans dommage, une submersion d'une journée.

Dégradation du sol

Suite à des années de culture dans des conditions humides, le sol devient de moins en moins apte à porter une récolte. C'est ainsi que les sols travaillés dans de mauvaises conditions d'humidité deviennent de plus en plus compacts et difficiles à égoutter. En sol argileux principalement, la structure se détériore, le volume des vides diminue, l'infiltration de l'eau est plus difficile et l'aération du sol plus faible.

(Suite à la page 12)

Votre meilleure assurance c'est

AGENCE
PIERRE ARES ENR.



Un incendie ou un ouragan pourraient vous ruiner?

Bien sûr. Pour votre ferme nous vous offrons une protection complète contre les dommages occasionnés par la grêle, le vent et le feu. La meilleure protection que votre argent puisse acheter, nous vous l'offrons. De plus, en cas de sinistre vous constaterez l'efficacité de notre service de réclamation.

Courtier d'assurances
VIE — AUTO — FEU
530 Gr.-Carrière
Louiseville, 228-2580
C.P. 55
St-Edouard, 268-5583

En 1978, nous vous offrons une gamme complète de machinerie pour vos

- TRAVAUX MÉCANISÉS comprenant:
- "BULLDOZER" (diverses grosseurs)
- PELLE HYDRAULIQUE (1 1/2 verges cubes)
- "LOADER" (sur roues et chenilles)
- "GRADER"
- PÉPINES
- SERVICE DE COMPRESSEUR



- Excavation
- Terrassement
- Transport de gravier & pierre
- Achat de bois et pulpe

Casaubon & Frères Inc.

SAINT-EDOUARD

Léonard Casaubon, prop.
Rés.: 268-5573

Edouard Casaubon, prop.
BUREAU: 268-5599 Rés.: 268-5233

Nos compliments aux cultivateurs de la région!

Equipement Malbeuf Inc.

Dépositaire de "Case" et "David Brown"
Ludger Malbeuf, prés.

Nouveau dépositaire
fourragère

FOX 2250



VENTE — SERVICE

Louiseville Représentant: Georges E. Lacoursière, tél.: 228-4324

771 boul. Est

228-4592

Yamachiche

296-3366

Case

Avec les compliments de:

HOLSTEIN



LA FERME JULIBEL

MARCEL JULIEN, Propriétaire

180 Pied-de-la-Côte

Tél.: (819) 227-4791

Maskinongé

CADRAN RÉGIE DE TROUPEAU

UN OUTIL DE GESTION POUR TROUPEAU LAITIER

Pour un élevage laitier ne comportant que quelques vaches, il est possible de garder en mémoire les diverses informations qui les concernent ou au besoin, de les noter sur un agenda. Mais lorsqu'il s'agit d'un effectif de l'ordre de 30 vaches ou plus, le problème devient presque insurmontable pour un éleveur qui tient à avoir constamment à sa disposition les informations essentielles concernant chacune des vaches de son troupeau.

Cette difficulté vient de recevoir une solution grâce à la mise au point d'un appareil simple et efficace dont le principe tient à la fois de la roue et de l'horloge.

DESCRIPTION DU CADRAN

Il s'agit essentiellement d'un disque imprimé de 30 pouces de diamètre, mobile autour de son axe et collé sur une surface suffisamment poreuse pour pouvoir y insérer des épingles. Sa périphérie comporte 365 divisions ou segments, inscrits dans le sens des aiguilles d'une montre, et qui correspondent aux jours et aux mois d'une année. Il est ainsi possible de faire tourner ce disque à la main, d'une division par jour.

Par contre, les pointes disposées au-dessus de ce disque sont fixes. Au nombre de sept, elles sont constituées par des pointes métalliques de couleurs différentes et dont 4 d'entre elles servent à déterminer les principales étapes du cycle annuel des vaches laitières et les 3 autres indiquent certaines vérifications ou opérations à faire.

La première aiguille de couleur bleue est fixée à la position correspondant à 12 heures d'un cadran horaire. En raison de cette position, elle donne la date et sert en outre à indiquer la date du vêlage.

La seconde pointe de couleur noire est fixée à 58 jours de la précédente dans le sens contraire du mouvement des aiguilles d'une horloge. Elle est destinée à indiquer le jour auquel il faut surveiller l'apparition des chaleurs chez une vache de façon à ce qu'elle soit saillie à la date la plus rapprochée de 60 jours après le vêlage.

Une troisième aiguille, couleur rouge, est fixée à 24 jours de la précédente pour indiquer le jour de saillie de la vache et la date apparaissant à cette pointe est celle prévue pour le vêlage puisque cette aiguille est à 283 jours avant celle indiquant le vêlage.

La quatrième aiguille, couleur orange, est à 21 jours de la précédente pour indiquer l'importance de vérifier si la vache saillie 21 jours plus tôt revient en chaleur.

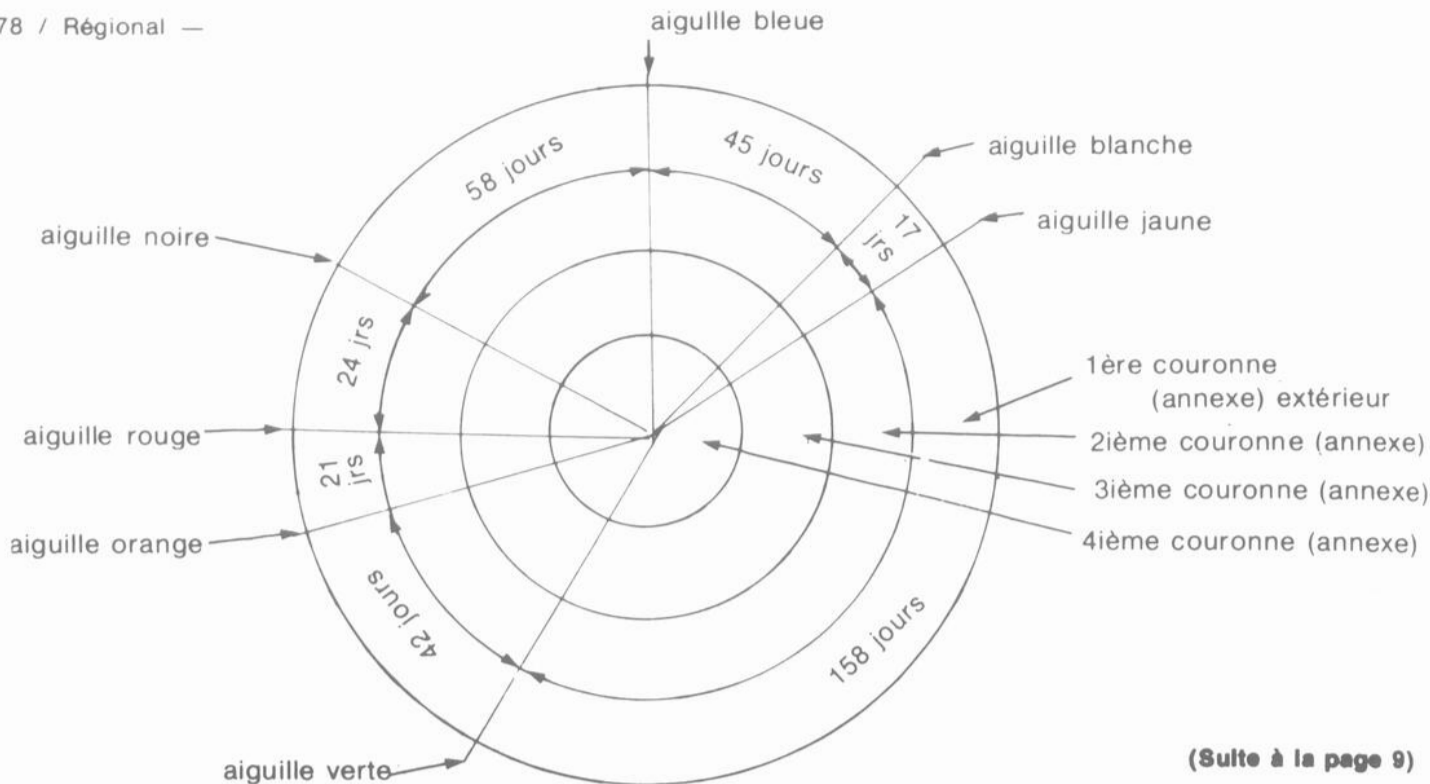
La pointe verte suit à 42 jours celle de couleur orange pour indiquer qu'il est temps de vérifier ou de faire vérifier si la vache saillie 63 jours plus tôt est bien en gestation.

La pointe suivante de couleur jaune, placée 62 jours avant celle du vêlage, indique qu'il est temps de tarir la vache.

L'aiguille blanche placée à 17 jours de la précédente indique le début du changement d'alimentation en prévision du vêlage.

MATERIEL REQUIS EN PLUS DU CADRAN

Pour pouvoir utiliser le cadran de régie de troupeau, il faut de toute nécessité identifier chacune des vaches du troupeau par un numéro sur un médaillon suspendu au cou de chacune par une chaîne ou tout autre moyen adéquat d'identification. De plus, sont requis quatre jeux d'épingles avec tête de plastique dont la couleur varie pour chacun des jeux. Les couleurs importent peu pourvu que celles employées soient correspondantes à celles utilisées pour les aiguilles indiquant les étapes suivantes sur le cadran: vêlage, saillie, gestation et tarissement. Ainsi, pour convenir avec la présente description du cadran, le premier jeu d'épingles serait bleu, le second rouge, le troisième vert et le dernier jaune. Le nombre d'épingles pour chacun des jeux doit



(Suite à la page 9)

MAURICE L. BOURNIVAL

ST-BARNABÉ-NORD Tél.: 264-5201

Un nom à retenir quand il s'agit D'ÉQUIPEMENT DE FERME

C'est nouveau!

LE HACHE-PAILLE

Le hache-paille Wic vous permet de hacher la paille ou le foin et de l'étendre uniformément en une seule opération. De plus, une litière hachée demande 30% de moins de paille ou de foin et rend le nettoyage beaucoup plus facile. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations ou pour une démonstration gratuite.

Fournisseur agréé

Aussi disponibles: **CHARPENTES "TRUST" D'ACIER** pour étables, porcherles ou remises de 30 à 60 pieds de largeur de 7 à 14 pieds de hauteur

Nous sommes aussi agent autorisé des pompes à fumier de marques: POMPORA, HOULE, IBERVILLE, faites en acier inoxydable.

SOUDURE de tous genres

Nous sommes concessionnaires agréés de machines agricoles de Québec

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ENSILAGE

5 ANS GARANTIE ? sur les châssis

LA VOITURETTE PAR EXCELLENCE

Ce qui peut:

- 1 — vous éviter un travail harassant,
- 2 — vous épargner un laps de temps appréciable,
- 3 — vous procurer une distribution bien contrôlée.

SILO-CAR

En sp. clai: livrable maintenant, payable le 1er oct. 1978, sans intérêt

Fosse hors-terre, de marque "SUPERIEUR", pour fumier de porc, disponible en 50 et 70 pieds de diamètre et jusqu'à 20 pieds de hauteur.

Houle équipements de ferme

Nous ne prétendons pas avoir inventé la **POMPE À FUMIER** souterraine mais nous sommes fiers de l'avoir améliorée.

LA POMPE DE DEMAIN, DISPONIBLE AUJOURD'HUI

DISTANCE D'ÉVALUATION: Fumier saillié — 200' max. Fumier semi-saillié — 300' max. Avec un tuyau d'acier, l'installation ne requiert pas de coudes 45° ou 90°

Dépositaire: **PINCOR** & **AIRCRAFT** alternateur 1250 à 80,000 watts

Le service après vente est notre spécialité

(Suite de la page 8)

correspondre au moins au nombre de vaches dans le troupeau et dans chaque jeu, sur chacune des épingle doit apparaître un numéro qui correspond à la numération utilisée pour l'identification des vaches du troupeau. Ainsi chacune des vaches du troupeau possède une épingle portant un numéro dans chacun des jeux d'épingles.

Si vous désirez mémoriser à l'aide du cadran les vaches ayant souffert de l'une des maladies suivantes: fièvre vitulaire, mammite, acétonémie ou avortement, il est nécessaire de disposer d'un certain nombre de petits disques d'environ 1/2 pouce de diamètre taillés dans un carton mince et d'une couleur différente pour chacune des maladies que vous désirez mémoriser.

L'UTILISATION DU CADRAN

Tous les jours, il s'agit de faire tourner le cadran de droite à gauche (sens contraire des aiguilles d'une horloge) d'un segment ou d'une division indiquant les 365 jours de l'année de façon à ce que l'aiguille des vêlages (bleue) indique la date du jour.

Quant à l'utilisation des aiguilles, prenons l'exemple d'une vache qui vêle, vous insérez l'épingle bleue portant le numéro de cette vache dans le cadran vis-à-vis l'aiguille indiquant le vêlage. En tournant le cadran tous les jours d'un segment, 58 jours plus tard, cette épingle passera devant l'aiguille noire. Commence alors la période durant laquelle il importe de surveiller quand cette vache deviendra en chaleur de façon à ce qu'elle soit saillie le plus tôt possible après la soixantième (60ième) journée qui suit le vêlage.

Lorsque vous décelez les chaleurs sur cette vache, vous la faites saillir naturellement ou artificiellement et vous remplacez l'épingle bleue l'identifiant par l'épingle rouge portant le même numéro mais en prenant bien soin d'insérer cette épingle rouge non pas où l'épingle bleue était auparavant mais dans le segment indiqué par l'aiguille des saillies (rouge) à cette date et dans la première couronne où le premier anneau extérieur sur le disque.

Ainsi, si une vache est saillie le 1er octobre, l'aiguille des saillies indiquera le 10 juillet et l'épingle

rouge correspondant au numéro de cette vache doit être placée dans le segment du 10 juillet c'est-à-dire dans le segment indiqué par l'aiguille des saillies (rouge).

Vingt-un (21) jours plus tard, cette épingle rouge passera devant l'aiguille de surveillance des chaleurs après la saillie, c'est-à-dire l'aiguille de couleur orange. Une surveillance s'impose alors pour cette vache pour constater si elle revient en chaleur ou non. Si les symptômes de chaleur ne se manifestent pas, l'épingle rouge demeure en place et son périple dans le sens contraire des aiguilles d'une horloge se continue. Par ailleurs, si cette vache revient en chaleur, il s'agit de la faire saillir de nouveau et de ramener son épingle rouge dans le segment indiqué par l'aiguille des saillies (rouge), mais non plus dans la première couronne ou le premier anneau extérieur du disque. Comme il s'agit de la deuxième saillie pour cette vache dans le même cycle annuel, son épingle est insérée dans le second anneau du disque. Si une troisième ou une quatrième saillie est requise et que vous désirez garder cette vache, son épingle rouge sera alors placée selon le cas dans le troisième ou le quatrième anneau.

Jour après jour, l'épingle rouge progresse vers l'aiguille de gestation (verte) et lorsqu'elle passe devant cette aiguille, par un examen vétérinaire ou autrement, vous vous assurez que cette vache est bien en gestation. Ceci étant confirmé, vous enlevez l'épingle rouge pour la remplacer dans la même couronne ou le même anneau et dans le même segment par l'épingle verte portant le même numéro.

Lorsque l'épingle verte atteint l'aiguille de tarissement de la vache, vous remplacez l'épingle verte par l'épingle jaune portant le même numéro en prenant bien soin de ne pas changer de segment et d'anneau.

L'aiguille blanche indique qu'il faut modifier l'alimentation en prévision du vêlage pour les vaches dont l'épingle passe devant cette aiguille.

Au jour du vêlage d'une vache, s'il s'agit d'une naissance à terme, l'épingle jaune représentant

cette vache sur le cadran qu'elle soit quelques jours avant ou après l'aiguille de vêlage (bleue) est remplacée par une épingle bleue du même numéro dans le segment indiqué par l'aiguille de vêlage c'est-à-dire à la date du jour de vêlage. S'il s'agit d'un avortement, peu importe l'endroit où se trouve l'épingle représentant cette vache et indifféremment de la couleur de l'épingle, elle est remplacée par une épingle bleue comme pour un vêlage à terme et un autre cycle recommence. Comme expliqué plus loin dans le cas d'un avortement, il serait sage d'attacher à l'épingle bleue un petit carton de la couleur indiquant l'avortement.

Le cycle annuel est ainsi complété et un nouveau commence pour cette vache, quant aux autres, elles sont toutes indiquées sur le cadran chacune par son épingle. D'un coup d'oeil rapide, vous voyez s'il y a des problèmes dans votre troupeau (une ou quelques épingle de couleurs différentes de celles qui l'entourent) et vous identifiez facilement la surveillance à exercer sur telle ou telle vache ou les opéra-

Avec les compliments de:

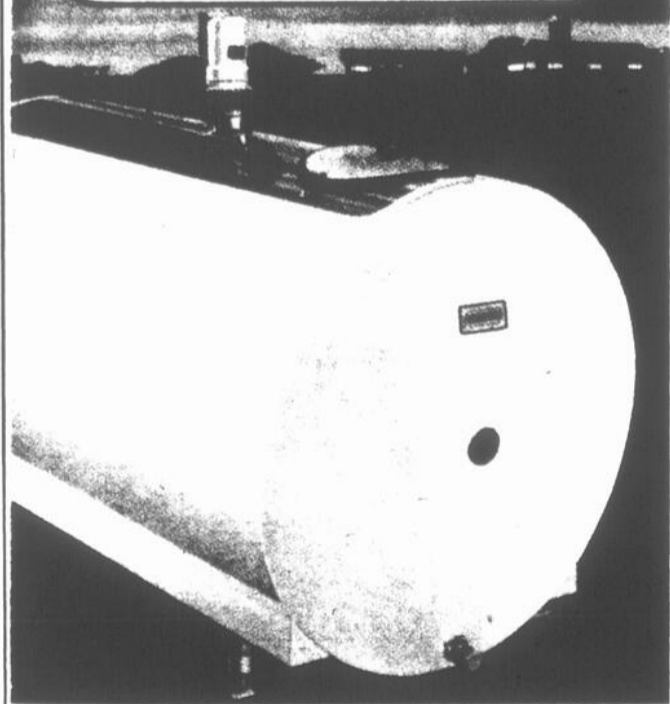
Gilles Béland

notaire

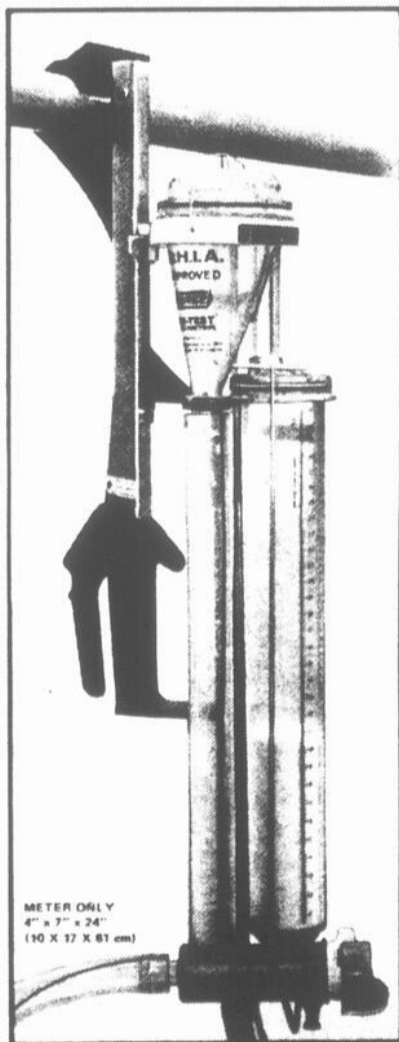
151 St-Laurent

Louiseville 228-4757

Systemes Modernes de Refroidissement du Lait **SURGE**



NOUVELLE TÉLÉCOMMANDE pour le fonctionnement automatique de l'agitateur durant la traite et le lavage et pour agiter le lait à chaque heure durant l'entreposage. Boîte en fibre de verre à l'épreuve de la corrosion et des chocs.

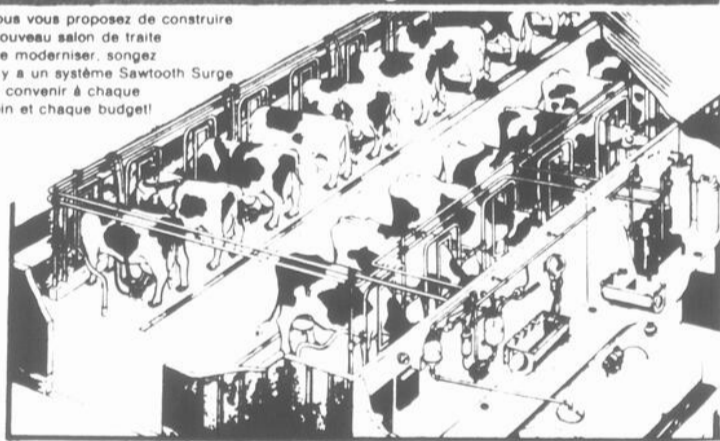


TRU-TEST Pesée à lait

Cet appareil vous permet d'étudier le rendement individuel de chacune de vos vaches, sans variation de vacuum, un autre moyen que "SURGE" met à votre disposition pour augmenter vos profits.

UNE BONNE TRAITE ... c'est votre avantage additionnel avec SURGE !

Si vous vous proposez de construire un nouveau salon de traite ou de moderniser, songez qu'il y a un système Sawtooth Surge pour convenir à chaque besoin et chaque budget!



Pour construire un bon système de pipe line pour la traite des vaches, cela prend autre chose que des bonnes idées, des bons arrangements de tuyaux, de boyaux ou de boîtes électriques SURGE, seul, vous offre toutes les caractéristiques additionnelles dont vous avez besoin pour traiter les vaches rapidement, sûrement et proprement.

D'autres particularités avantageuses de SURGE sont les suivantes: Des lignes de lait unifiées, soit en acier inoxydable soudé, soit en acier inoxydable standard, soit en verre, des robinets à lait CIP SURGE à ajustement automatique, des pompes à vide Surge Alamo, des compteurs de lait Tru Test Surge, des régulateurs du vide à air libre, et d'autres encore, y compris l'Electrobin Surge pour laver le pipe line.

SURGE

GABRIEL & CHARLES PHILIBERT

161 rue St-Laurent
Maskinongé 227-2366

(Suite de la page 9)

tions à effectuer soit pour les saillies, la vérification des gestations, le tarissement ou l'alimentation de vèlage.

Si vous désirez connaître la date de saillie d'une vache, vous tournez votre cadran de façon à ce que l'épingle qui identifie cette vache soit à l'aiguille saillie (rouge) et l'aiguille de vèlage (bleue) vous indique la date de saillie. Quant à la date probable de vèlage, elle est toujours indiquée par le segment où se trouve l'épingle rouge, verte ou jaune représentant cette vache.

Dans le cas d'une année bissextile, le 29 février, il s'agit de s'abstenir de faire tourner le cadran comme à l'habitude et d'avancer d'un jour les épingles insérées dans le cadran entre l'aiguille de vèlage (bleue) et celle (orange) indiquant la vérification des chaleurs vingt-un (21) jours après l'aiguille des saillies.

Quant aux autres épingles, il importe peu qu'il y ait un jour de différence pour la vérification de la gestion, pour le début du tarissement ou pour l'alimentation de vèlage.

Pour bien vous souvenir qu'une vache a souffert de telle ou telle maladie, il s'agit d'établir un code de couleur pour les petits disques de carton dans lequel l'épingle sera piquée. Par exemple: carton bleu pour la fièvre vitulaire, rouge pour la mammité, jaune pour l'acétonémie et vert pur l'avortement. S'il y a un carton dans lequel une épingle est insérée, il est sage de garder ce carton piqué dans l'épingle représentant la vache ayant souffert de cette maladie jusqu'à la fin du cycle c'est-à-dire garder le carton avec l'épingle même s'il faut changer la couleur de l'épingle.

Le coût d'un cadran de régie de troupeau est très modique si l'on considère les économies qu'il permet de réaliser à un éleveur sérieux. A titre d'exemple, qu'il suffise de mentionner que le producteur laitier dont la saillie d'une vache est retardée d'une période de chaleur après la période normale de saillie perd de \$30.00 à \$50.00 de revenus.

Avec des aiguilles différemment placées, ce même cadran peut être utilisé pour les élevages porcins ou ovins et même pour l'élevage des génisses laitières. Ce cadran pour troupeau laitier peut être employé sans modification pour un troupeau d'élevage de bovins de boucherie.

Pour une utilisation efficace et facile, un tel cadran doit être placé soit dans l'étable ou soit la porcherie selon l'élevage concerné, il est alors exposé à toutes sortes de souillure particulièrement de la part des mouches ou autres insectes. Il convient donc pour le protéger de le disposer ou de le construire dans une armoire fermée s'ouvrant avec des portes à charnières avec fenêtres de verre ou avec des panneaux de verre (ou plastic transparent) coulissants.

Ce cadran constitue un instrument de gestion de troupeau formidable qui offre de nombreux avantages aux agriculteurs qui désirent accroître l'efficacité de leurs opérations.

M.A.Q.



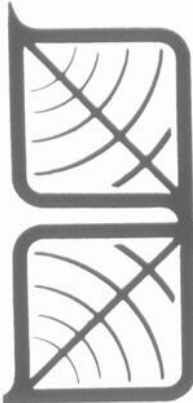
Hommages à la société
d'agriculture du comté
de Maskinongé

BERNARD BELAND

notaire

21 St-Marc
Louiseville 228-2922

l'horticulture à la portée de tous



MULTIPLICATION VÉGÉTATIVE DES PLANTES

La propagation de la plupart des plantes s'effectue par le semis. Cependant, elle peut également s'accomplir par d'autres méthodes comme la division, le marcottage et le bouturage.

LA DIVISION

DIVISION DES PLANTES VIVACES

La division est le moyen généralement employé pour multiplier ou rajeunir plusieurs types de plantes vivaces. La souche est sortie du sol; la touffe est alors séparée à la main, avec un couteau ou un sécateur. Il est important que toutes les portions soient pourvues de bonnes racines et de bons bourgeons ou couronnes. On enlève les par-

ties nécrosées ou blessées. Il faut procéder rapidement pour ne pas que les plants soient exposés trop longtemps à l'air ou au soleil.



En général, on divise les plantes vivaces qui fleurissent au printemps après la floraison (iris, ancolie). Les plantes à floraison tardive ou automnale (asters, chrysanthèmes) sont divisées au printemps.

DIVISION DES PLANTES À BULBES

Les plantes à bulbes forment à côté du bulbe planté, des cayeux ou bulbilles que l'on peut détacher et replanter. Ces bulbilles mettront une ou plusieurs années avant de fleurir. Le prélèvement

de ces cayeux ne se fait que lorsque les feuilles ont séché naturellement, c'est-à-dire au cours de la période de repos. Il est préférable de les empêcher de fleurir la première année en coupant les bourgeons floraux.

LE MARCOTTAGE

Cette opération consiste à provoquer le développement de racines sur des rameaux puis à séparer ceux-ci de la plante mère pour en faire des végétaux autonomes.

Amenez vos animaux, veaux, vaches, porcs, etc... Vous trouverez les plus hauts prix du marché avec la satisfaction de voir vendre vos animaux et de contrôler vous-mêmes. Nous avons le privilège d'avoir des acheteurs américains.

- Tous les mardis les enchères débutent à 5 heures p.m. par la vente des porcelets.
- Nous sommes toujours à votre disposition si vous songez à organiser un encan sur votre ferme.
- Nous sommes acheteurs de roulant de ferme.



Les Enchères Lesage Enr.

Membre de l'Association des encanteurs publics
d'animaux vivants
Jean-Paul Lesage, prop.
Encanteur licencié

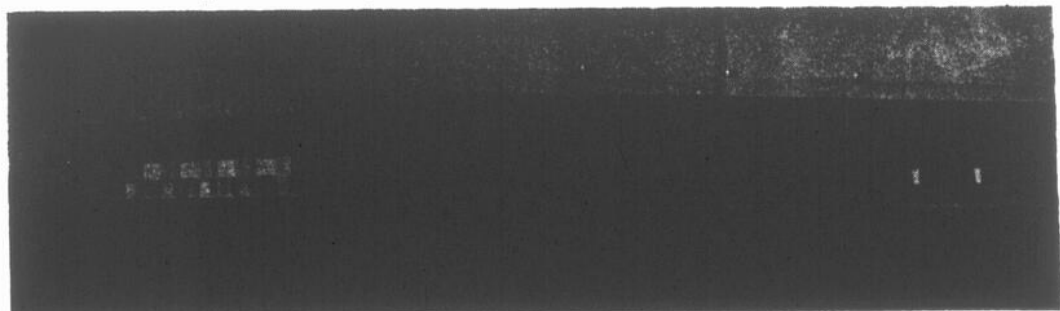
Saint-Léon

TéL.: (819) 228-2235

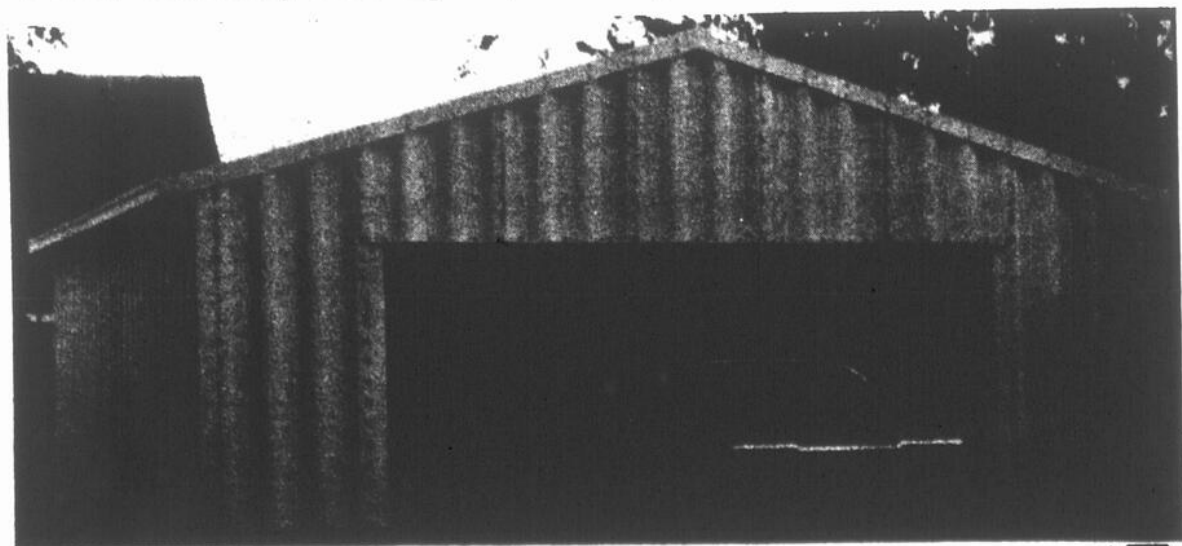
CONSTRUCTION J.-M. LEMIRE INC

1911, Avenue Lemire St-Justin (Cté Maskinongé)
tél.: 227-2672
vente et installation

de bâtisses préfabriquées en acier galvanisé ou de couleur

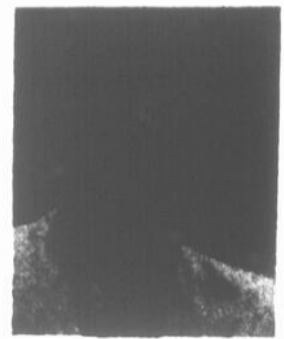


Pour ferme, entrepôt, usine, aréna.





*Meilleurs vœux de succès
et de prospérité à toute
la classe agricole*



YVON PICOTTE

M.A.N.

Député du comté de Maskinongé

*Hommages
à tous les cultivateurs
de chez-nous!*



YVON MILOT

notaire

Cessionnaire du greffe
de Me P. Fleury et Me Jos Langlois

222 St-Laurent

Tél.: 228-2915

LOUISEVILLE

**Pourquoi la BCN
a-t-elle plus
de succursales
au Québec
que toute autre banque?**

Parce que plus de gens apprécient le grand nombre de ses services aux particuliers, à l'industrie
et au commerce, la très grande disponibilité de son personnel et sa grande discrétion.

Et parce que c'est un plaisir d'y faire des affaires.
La Banque des gens d'affaires.

Banque Canadienne Nationale



Maurice Balleux
Directeur
160, rue St-Laurent,
Louiseville

**SYSTEME
DE DRAINAGE
MODERNE INC.**
**DRAINAGE AGRICOLE
ET INDUSTRIEL**

- Plan de drainage
- Drain en plastique
- Pompe de drainage
- Service de drainage

Estimation & Expertise
Gilles Murray

40 Principale
St-Sévère
264-5778

Bureau Les Cèdres
(514) 452-4224

(Suite de la page 7)

Cycle de l'eau

L'eau est un des principaux facteurs auxquels est soumise l'agriculture. Il importe d'en connaître le cycle pour mieux comprendre les problèmes qu'elle peut occasionner. Les quelques définitions qui suivent et l'observation de ce qui se passe autour de nous, permettent de mieux comprendre ce phénomène.

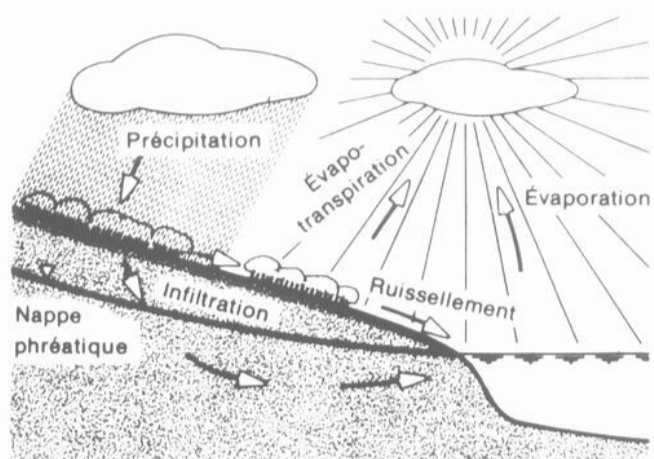


Fig. 3 — Cycle de l'eau

Précipitation:

Eau qui tombe sous forme de pluie ou de neige.

Infiltration:

Eau qui pénètre dans le sol pour l'humidifier et alimenter la nappe phréatique.

Ruissellement:

Eau qui ne peut s'infiltrer et qui coule à la surface du sol.

Nappe phréatique (nappe d'eau):

Niveau supérieur de la zone de sol saturé d'eau. Si l'on creuse un trou dans le sol, l'eau y pénètre et se

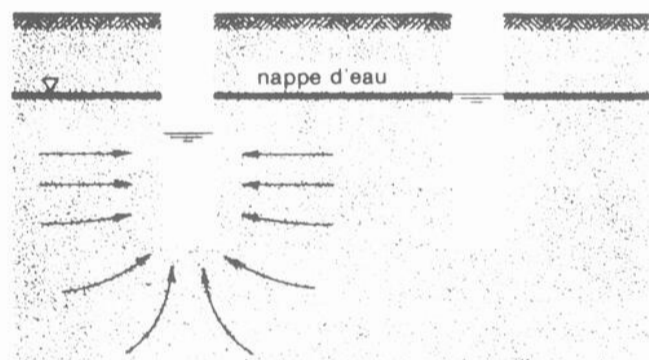


Fig. 4 — Un équilibre s'établit entre le niveau de l'eau dans le sol et dans le trou de sondage.

stabilise, indiquant ainsi le niveau de la nappe phréatique à cet endroit.

Écoulement souterrain:

Écoulement de l'eau à l'intérieur du sol vers des couches plus profondes.

Écoulement hypodermique:

Écoulement de l'eau à faible profondeur dans le sol, dans la couche de labour et le long de celle-ci.

Évapotranspiration:

Phénomène par lequel la plante et la surface du sol évaporent dans l'atmosphère, l'eau puisée à même le sol. L'eau passe de l'état liquide à l'état vapeur, ce phénomène n'est pas visible à l'œil, et ne se dénote que par l'effet d'assèchement qu'il provoque. En été, plus de 90% de l'eau qui tombe subit ce phénomène.

Bilan de l'eau

Au niveau du sol et de la plante, le phénomène de l'eau peut être étudié en terme de bilan. L'eau qui s'infiltrate, humidifie d'abord le sol et alimente ensuite la nappe, pour la faire remonter. Lorsque le sol s'assèche, une certaine quantité d'eau remonte de la nappe par tension capillaire (remontée capillaire) pour humidifier les couches supérieures du sol et les racines descendent plus près de la nappe pour mieux s'alimenter.

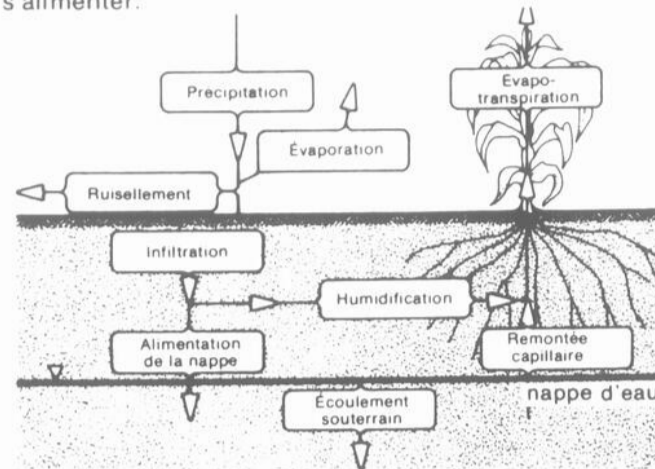


Fig. 5 — Bilan de l'eau.

EXPOSITION AGRICOLE DE BERTHIERVILLE

du 19 au 23 juillet

En primeur à Berthierville:

- *tire de 4 x 4, samedi après-midi le 22 juillet*
- *tire de tracteurs, dimanche après-midi le 23 juillet*

Pour Informations:
Jacques ou Francine Sylvestre
836-2687

GARAGE PIERRE DUGRE INC.

Yvon Grandchamp, rep.
Vente & Service: White, Oliver, Hesston, Dion
1060 St-Laurent, St-Barthélemy, (514) 885-3202 et (819) 228-3191

NOUVELLE PRESSE

HESSTON

modèle 4500
 On retrouve dans sa construction des arguments irrésistibles de qualité vous invitant à acheter une presse HESSTON. Le système de distribution continue achemine le foin de l'andain à la chambre à balles délicatement et sans à-coups. L'andain conserve sa forme jusqu'aux doigts tasseurs et de ce fait, les feuilles restent attachées aux tiges. Le tambour du ramasseur comprend six rangées de dents d'acier peu espacées dont le fonctionnement entre des lanières formées en U protège le feuillage et réduit l'usure des dents. La roue de contrôle, un équipement régulier, assure une hauteur uniforme de ramasseur en terrain cahoteux. Cette roue favorise un ramassage plus propre et évite le ramassage de mottes de terre.

WESTEEL-ROSCO

SILOS A GRAINS

DÉTAILS SPÉCIAUX DE CONSTRUCTION AYANT FAIT LEURS PREUVES

Panneaux de toit matricés

- Conception pratique de remplissage par le chapeau ventilateur
- Nervures effilées conçues pour plus de force
- Chevauchement latéral sur les nervures pour protéger contre les rafales de pluie et de neige
- Pente de 30° parallèle à l'angle de repos du grain
- Trous pré-perçés pour un assemblage rapide
- Panneau avec regard pour un accès facile
- Echelle de toit standard

Feuilles de côté en acier ondulé galvanisé de 30" x 120"

- Chaque feuille pèse moins de 63 lbs. pour une manutention plus facile
- Trous matricés pour une juxtaposition plus rapide
- Calfeutrage fourni pour les joints verticaux

Porte de conception nouvelle

- Nouveau concept de porte pour silo à grain
- Attache de porte plus solide
- Conçue pour garder la pluie et la neige à l'extérieur et le grain à l'intérieur
- Barrure positive
- Cadre renforcé très résistant
- Panneaux de porte résistants à enclenchement rapide
- Panneaux à tarière et de porte facile à enlever au besoin
- Entrée de tarière plus grande
- Installation facile et rapide
- Acier galvanisé pour usage intensif

Le contrôle laitier

Pour une meilleure gestion de votre troupeau...
Pour un accroissement de votre profit...

La première question qui nous vient à l'esprit dans le contexte actuel se résume comme suit: que vaut le contrôle laitier en période de restriction de la production? La réponse est fort simple. Il permet d'obtenir une meilleure efficacité au sein d'une entreprise laitière. En effet, le phénomène de surproduction qui, depuis deux ans, affecte l'industrie laitière québécoise, ne se résorbera pas du jour au lendemain. Voilà pourquoi il faut penser à rentabiliser au maximum la production de chaque ferme et rechercher tous les moyens susceptibles de permettre une production optimale du troupeau.

Dans notre système économique actuel, la production doit répondre à la demande du marché. En effet, lorsqu'il y a rareté de produits, les prix montent. Par contre, un surplus au niveau des produits offerts entraîne une chute des prix automatique. Voilà qui explique pourquoi on a instauré des quotas de production et pourquoi les producteurs laitiers doivent rentabiliser au maximum la quantité de lait que chacun doit produire.

Pour ce faire, il est très important que les producteurs laitiers soient en mesure de planifier leur production dès le début d'une année et même plus tôt si c'est possible. En effet, il faut prévoir qu'un certain nombre de taures commenceront à produire au cours de l'année et qu'il faudra éliminer certaines vaches du troupeau, notamment celles qui présentent des difficultés de reproduction, des troubles de pis et des indices de production (classement) inférieurs à 80% de la moyenne.

Par ailleurs, il est certes beaucoup plus facile, pour un producteur laitier, de prendre des décisions s'il peut s'appuyer sur des données précises qui lui permettront de répondre aux questions suivantes:

1. La production moyenne de votre troupeau est-elle suffisante?
2. La production de lait de votre troupeau comporte-t-elle des fluctuations saisonnières qui pourraient être corrigées ou évitées?
3. Vous est-il possible de diminuer vos coûts de production tout en maintenant celle-ci à un niveau élevé?
4. Est-ce que le nombre moyen de jours de tarissement est trop élevé dans votre troupeau?
5. Est-ce que l'intervalle moyen entre les vêlages est trop long?
6. Le niveau de conception au sein de votre troupeau est-il trop bas?
7. Gardez-vous des pensionnaires?... etc.

Si vous pratiquez l'une ou l'autre des quatre formes de contrôle laitier énumérées plus haut, vous obtiendrez facilement réponse à ces questions. De plus, afin de vous aider à mieux comprendre tous les avantages qui découlent des contrôles laitiers, nous vous présentons un tableau illustrant la situation de 2 687 troupeaux inscrits au PATLO dont la production de lait est soumise à un quota identique mais dont les niveaux de production par vache varient.

Explication des colonnes:

- A) Nombre moyen de vaches gardées pour produire le volume de 136 079 kg de lait (300 000 lb)
- B) **Lait produit par vache:**
Production moyenne annuelle du troupeau.
- C) **Moulée par vache par année:**
Quantité totale de moulée donnée par vache par année, incluant la période de tarissement.
- D) **Coûts d'alimentation du troupeau:**
Le coût d'alimentation comprend:
— le coût des fourrages:
Foin de \$40 à \$45 la tonne;
Ensilage de \$15 à \$20 la tonne;
Pâturage de \$20 à \$25 la tonne
— Il s'agit de la tonne métrique (1 000 kg)
— le coût de la moulée: prix du fabricant.
- E) **Revenu brut par vache:**
La quantité de lait par vache multipliée par le prix net du lait (incluant subside et déductions pour l'exportation, le transport, la publicité, le plan conjoint, etc...) Pour les besoins du tableau, nous avons considéré une moyenne de \$10 pour l'année 1977.
- F) **Revenu du lait moins le coût d'alimentation par vache:**
Revenu total provenant de la vente du lait moins le coût total d'alimentation du troupeau divisé par le nombre de vache.
- G) **Revenu du lait moins le coût d'alimentation pour le troupeau:**
La colonne F multipliée par le nombre de vaches.

Les conclusions du tableau

1. Pour un volume de production identique, certains producteurs doivent garder une moyenne de 41.7 vaches alors que d'autres n'ont besoin que de 24.1 vaches (colonne A).

Production de 136 079 kg de lait (4 763 kg M.G.)
Production de 300 000 lb de lait (10 500 lb M.G.)

Nombre de troupeaux	Nombre de vaches	Production moyenne kg (lb)	Moulée/vache kg (lb)	Coût alim./troupeau (\$)	Revenu brut/vache (\$)	Revenu-alim./vache (\$)	Revenu-alim./troupeau
	A	B	C	D	E	F	G
312	41.7	3 260 (7 187)	959 (2 115)	13 770	719	389	16 221
406	35.0	3 883 (8 561)	1 158 (2 552)	12 870	857	490	17 150
610	31.5	4 314 (9 510)	1 300 (2 867)	12 540	952	555	17 483
633	28.6	4 759 (10 492)	1 491 (3 287)	12 360	1 049	617	17 646
484	26.2	5 200 (11 464)	1 665 (3 670)	12 210	1 145	679	17 790
242	24.1	5 650 (12 456)	1 845 (4 068)	12 090	1 245	743	17 906

2. Dans les troupeaux de 24 vaches (même si la consommation de moulée par vache est presque le double) le coût de la moulée nécessaire à l'alimentation des animaux n'est supérieur que de 10% à celui des troupeaux de 41 vaches.
3. Le coût total de l'alimentation d'un troupeau de 24 vaches est de \$1 680 inférieur à celui des troupeaux de 41 vaches (colonne D). En effet, dans un troupeau de 24 têtes, chaque vache rapporte un revenu équivalent à celui de deux vaches dans un troupeau de 41 têtes (colonne F: \$743 versus \$389).
4. Si on considère un niveau de production identique de 136 079 kg, les producteurs laitiers propriétaires d'un troupeau de 24 vaches (dont la production moyenne est de 5 650 kg par vache) ont un revenu supérieur à celui des propriétaires de troupeaux de 41 vaches (dont la production moyenne est de 3 260 kg par vache). ...cf (colonne G: \$17 907 comparativement à \$16 221)
5. Les économies réalisées grâce à cette diminution de 17 vaches au sein d'un troupeau se manifestent surtout au niveau du capital investi pour les animaux, des heures de travail et des espaces libérés qui permettront l'addition de sujets de remplacement.

Une solution d'avenir: le contrôle laitier

Même s'il n'est utilisé que par 24% des producteurs laitiers québécois, le contrôle laitier est appelé à se développer beaucoup au cours des prochaines années. Les producteurs sont en effet de plus en plus conscients de la nécessité de planifier davantage leur production et d'améliorer l'efficacité de leur entreprise.

Une solution intéressante, qui consiste à diminuer le nombre de vaches dans un troupeau tout en conservant le même quota de production, s'offre à tous les producteurs laitiers qui s'inscrivent à un contrôle laitier. Ceci devrait leur permettre de retirer un revenu supérieur de la vente de leur lait et leur assurer une plus grande disponibilité pour gérer efficacement leur entreprise.

En effet, grâce aux nombreuses informations qu'ils fournissent, les contrôles laitiers permettent aux producteurs laitiers d'améliorer la sélection au sein de leur troupeau et d'alimenter les animaux d'une façon plus rationnelle. Il leur sera ainsi plus facile de sélectionner tôt les sujets de remplacement qui formeront leur futur troupeau et d'accorder toute l'importance nécessaire au développement de leurs génisses pour qu'elles soient en mesure de produire ce qu'ils en attendent.

CLAUDE DUHAIME

Distributeur des moulées en vrac "Nutribec"

Drain - Tôle - Engrais chimiques
Epanchage de chaux agricole

- produits vétérinaires
- grains de semence
- corde à presse



MOULÉES ET SUPPLÉMENTS

Nutribec

- silos
- flotte de camions
- centre d'engrais chimiques

Service: d'approvisionnement de technique et financier

640 St-Joseph,
St-Barnabé Nord
264-2014 264-2028

25 CVA 16" Contrevibre



**SCIES À CHAÎNE
Poulan**

Scies de fort débit à système antivibration

On fait la réparation des scies en plus de fournir les pièces de toutes les scies. Chaînes et plate. Service garanti.

**LES ENTREPRISES
ST-ALEXIS ENRG.**

Agent pour tout le comté de Maskinongé

280 St-Olivier
St-Alexis-des-Monts, 265-3022

Hommage
à tous les agriculteurs

Terme Pierre-@

PIERRE LAMBERT PROP.

620 Village des Noël
Louiseville — Tél.: (819) 228-5463

AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

LE PULVÉRISATEUR AGRICOLE
COMMENT APPLIQUER VOS PESTICIDES EN 1978
ET RÉUSSIR TOUT DE SUITE!

Vœux de succès
et de prospérité
aux cultivateurs!



Gaston Houle & Fils

Éleveurs de porcs
Yorkshire — Landrace

Sujets importés de l'Indiana, des Maritimes
et même de l'Alberta.

Bovins Holstein

Expérience de plus de 30 ans

980 Rivière Nord YAMACHICHE
Tél.: (819) 296-3638

CHAMPAGNE EXCAVATION



Terre noire & à gazon
Fumier — Gravier — Sable — etc..

40 Rang St-Henri
Lanorale 887-2041

Atelier de soudure MARCEL GELINAS

Spécialité:
Réparation de boîtes de camions en aluminium,
stainless steel, acier, machinerie lourde et agri-
cole.
— A PRIX MODIQUE —
Ouvert tous les soirs à compter de 6h. et toutes les fins
de semaine.

1 — A Route Beauséjour
Maskinongé
227-2277



Avec les compliments de:

ABATTOIR



BELLERIVE & Fils Inc.
boeuf — veau

Nous abattons le boeuf et le veau et nous le préparons pour
votre congélateur.

171 Rg St-Joseph
St-Barnabé Nord 264-2126

Les efforts pour assurer la protection
des cultures sont de plus en plus grands.
Pour profiter de ces efforts, l'application
des pesticides doit être faite avec
beaucoup de soin. À ce propos con-
sidérez la différence entre une bonne
pulvérisation et une mauvaise.

Pulvérisation bien faite

- Contrôle efficace des ennemis
- Augmentation des rendements
- Bonne qualité du produit
- Diminution du coût de production
- Réduction des risques de pollution

Pulvérisation mal faite

- Même répétée = piètres résultats
- Rendements médiocres
- Qualité inférieure
- Augmentation du coût de production
- Pollution de l'environnement

Pour obtenir une bonne protection de
vos cultures, voici les principaux points
que vous devez vérifier dès maintenant
sur votre pulvérisateur.

1 Le réservoir doit être:

- inspecté
- débarrassé des dépôts de rouille et
autres matières étrangères

Si vous faites usage d'huile pour éviter
la corrosion et le bris par le gel, faites un
bon lavage à l'eau savonneuse afin
d'éliminer les résidus phytotoxiques.

2 Les filtres:

- des buses
- du circuit d'alimentation de la pompe
doivent être soigneusement nettoyés
et remplacés lorsqu'ils sont endom-
magés.

3 Les pastilles doivent être nettoyées à l'aide:

- d'une brosse à poils de nylon
- ou d'un jet d'air

Si les pastilles sont usées, elles doi-
vent être remplacées. Mais comment
comparer cette usure? — Lors du
calibrage, il faut comparer les débits des
jets des buses contenant les pastilles
usagées avec le débit d'une buse con-
tenant une pastille neuve. Si la quantité
d'eau débitée par une pastille usagée est
supérieure à 10%, remplacez la pastille.

Pastilles recommandées

- en acier inoxydable
- en acier inoxydable trempé ou en
céramique

Pastilles à déconseiller

- en laiton (car celles-ci s'usent trop
rapidement)

4 Le type de pastilles recommandé varie selon l'usage:

- | | |
|------------------------------------|------------------------------|
| a herbicides au sol | } pastilles à jet
pinceau |
| herbicides
sur le feuillage | |
| insecticides au sol | |
| b insecticides
sur le feuillage | } pastilles à jet
conique |
| fongicides
sur le feuillage | |
| c fertilisants
solubles | } pastilles à jet
miroir |

5 La rampe doit être ajustée à la hauteur recommandée par le fabricant des pastilles.

EXEMPLE:

Si on veut pulvériser un champ sur toute
sa surface à l'aide d'un appareil muni de
buses espacées de 20 pouces et de jets
pinceau formant un angle de 80 degrés,
on doit maintenir la rampe à une hauteur
variant entre 17 à 19 pouces au-dessus
du sol ou de la culture.

6 Le manomètre doux doit être vérifié avec un manomètre neuf et être remplacé au besoin.

7 Les joints d'étanchéité et les rac- cords de la tuyauterie doivent être vérifiés lorsque l'appareil est en fonc- tionnement.

8 Votre pompe répond-elle à vos besoins? Vous devez vous rappeler que:

a Les herbicides s'appliquent
généralement à raison de 20 à 40
gallons d'eau à l'acre avec une pres-
sion de 30 à 40 livres par pouce
carré.
Une pompe, pouvant donner un dé-
bit de 10 gallons et plus par minute
avec une pression de 80 livres par
pouce carré, sera suffisante.

b Les insecticides et les fongicides
s'appliquent habituellement à raison
de 60 à 100 gallons d'eau à l'acre
avec une pression de 100 à 300 livres
par pouce carré.
Une pompe, pouvant fournir un débit
de 25 gallons et plus par minute avec
une pression de 300 livres par pouce
carré, sera nécessaire.

9 La calibration sur place est indispen- sable pour connaître le débit précis de votre équipement. Comme la plupart des pulvérisations se font sur toute la surface du champ, on ne décrira que ce mode de calibration.

Avant de procéder à la vérification du
débit sur le terrain, on doit faire les
ajustements recommandés par le fabri-

10 MAI 1978. LA TERRE DE CHEZ NOUS —

cant des pastilles, à savoir

- espacement
 - sur la rampe
 - pression
 - vitesse
- } correspondant au
débit désiré

Vérification du débit:

- a remplir complètement le réservoir
d'eau, en s'assurant que toute la
tuyauterie est également remplie;
- b arroser une bande de terrain de 330
pieds de longueur aller et retour (660

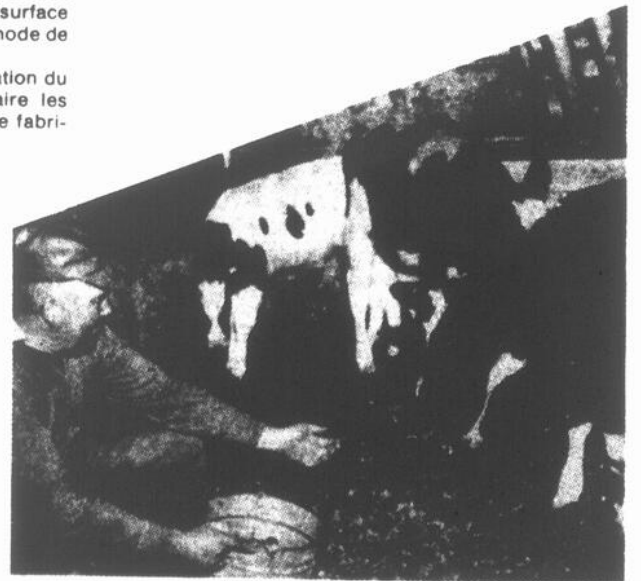
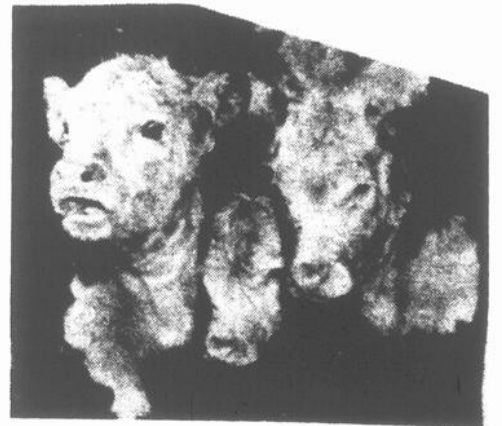
pieds au total), à la vitesse et à la
pression désirées,

- c remplir de nouveau le réservoir et
mesurer la quantité d'eau ajoutée,
tout en vous assurant que le réser-
voir est bien à l'horizontale avant et
après la calibration

Calculer ensuite le débit selon la for-
mule suivante:

Débit à l'acre =
nombre de gallons ajoutés X 68
longueur de la rampe en pieds

Pour toutes autres informations sur
l'utilisation des pulvérisateurs et les dif-
férents types de vérifications des débits,
veuillez consulter votre conseiller
agricole au Bureau des renseignements
agricoles du ministère de l'Agriculture
du Québec.

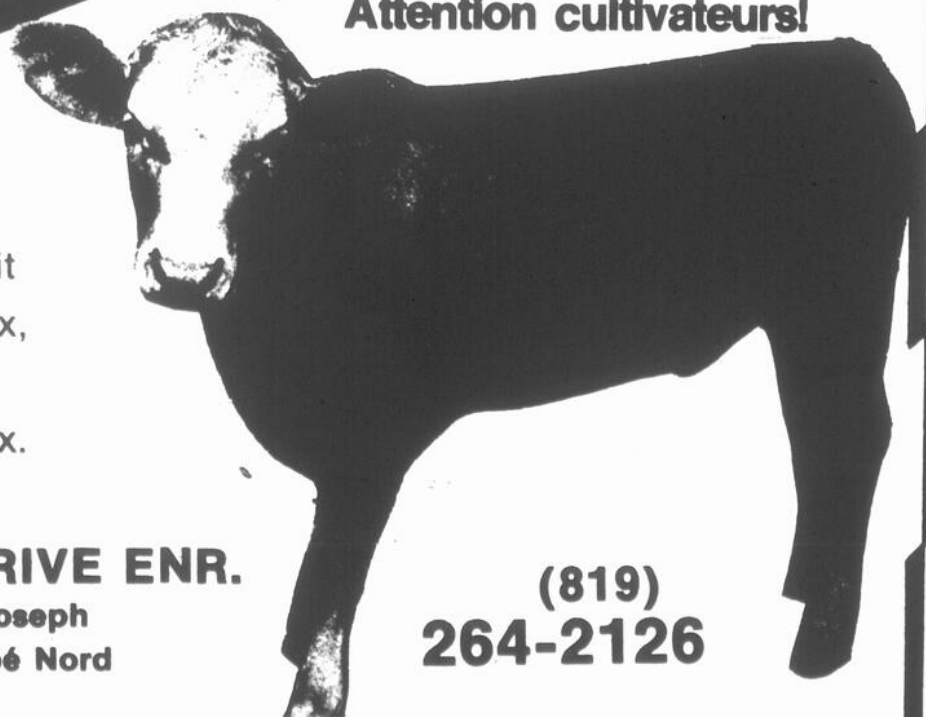


Attention cultivateurs!

Achetons
veaux de lait
et gros veaux,
payons les
meilleurs prix.

ALAIN BELLERIVE ENR.
171 St-Joseph
St-Barnabé Nord

(819)
264-2126



Le principe du libre choix s'applique au programme de pierre à chaux

Le ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon a annoncé récemment des modifications importantes au programme d'aide aux agriculteurs désireux d'acheter de la pierre à chaux agricole destinée à accroître ou à maintenir la productivité de leurs champs en exploitation. L'épandage de la chaux ou amendement calcaire sert à diminuer l'acidité du sol qui, lorsque trop élevée, nuit aux productions végétales.

Le principal effet des modifications annoncées par le ministre sera de donner aux agriculteurs le libre choix de la carrière où ils désirent s'approvisionner de même que du camionneur qui effectuera le transport et l'épandage de cette chaux.

Jusqu'à cette année, ce programme a fonctionné sur la base de délimitations territoriales entre les carrières et entre les transporteurs. A toute fin pratique, l'agriculteur devait donc s'approvisionner à tel ou tel endroit désigné par le ministre de l'Agriculture et accepter les services de tel ou tel transporteur également désigné par le ministre. De plus, l'aide financière applicable au transport était versée directe-

ment au transporteur.

Ces modifications s'inscrivent, a affirmé M. Garon, dans un processus amorcé en 1977 et qui vise à redonner à l'agriculteur sa pleine liberté d'entreprise face à diverses mesures d'assistance du ministère de l'Agriculture. Qu'il s'agisse de l'aide aux travaux mécanisés sur la ferme ou de l'aide au drainage souterrain, plusieurs programmes agricoles parmi les plus importants n'ont à toute fin pratique la compétence de l'agriculteur à choisir le fournisseur capable de lui donner le meilleur service au meilleur coût possible.

En plus d'être très vexatoires pour l'agriculteur, ces pratiques étaient peu efficaces puisqu'elles le privaient des avantages d'une saine concurrence entre les différentes entreprises de services agricoles. Elles étaient également suspectes en ce sens que l'octroi de quasi-monopoles ou d'exclusivités territoriales à telle ou telle entreprise est fatalement une source de patronage et de favoritisme.

Priorité au service à l'agriculteur

Dans la plupart des programmes du ministère de

l'Agriculture du Québec, le producteur agricole peut maintenant retenir les services de l'entreprise de son choix, à la condition qu'elle réponde aux normes du ministère au niveau de la qualité des services offerts.

Dans le cas de la pierre à chaux, les carrières doivent offrir un produit possédant un pouvoir neutralisant suffisant et dont la finesse de mouture répond à des exigences précises. Les carrières doivent de plus disposer ou avoir accès à une balance imprimante afin de garantir aux producteurs l'exactitude des quantités livrées. Pour ce qui est du transport, tous les propriétaires de camion-épandeur de pierre à chaux ou d'un camion à bascule muni d'un épandeur d'une capacité minimale de quatre (4) tonnes seront inscrits sur une liste à la disposition des producteurs dans les bureaux de renseignements agricoles. Les carrières ou les transporteurs qui ne se conformeront pas aux normes et exigences du ministère de l'Agriculture au niveau de l'équipement et de la qualité du service à l'agriculteur seront rayés des listes.

L'aide financière du ministère de l'Agriculture du Québec, s'applique au transport et varie selon la distance entre la paroisse où est située la ferme nécessitant l'utilisation de pierre à chaux et la carrière accréditée la plus près. Un producteur demeure libre de s'approvisionner à une carrière autre que celle située la plus près de chez lui mais la différence dans le coût de transport est alors sa charge.



La subvention du ministère sera versée à l'agriculteur directement sur réception de la facture établie par le camionneur, accompagnée d'un certificat de pesée attestant de la quantité livrée.

Grâce à ces modifications, les producteurs agricoles du Québec, a précisé M. Garon, pourront avoir accès à des amendements calcaires à un coût uniforme, sans égard à leur éloignement des sources d'approvisionnement et en ayant aussi la possibilité de négocier avec les différents

fournisseurs pour obtenir le meilleur coût et le meilleur service possible.

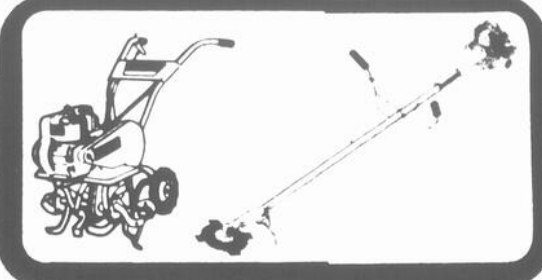
MARCOTTAGE AÉRIEN

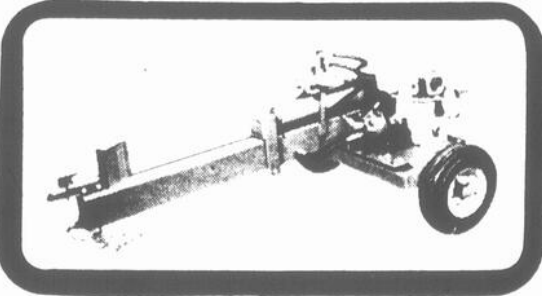
Le marcottage aérien permet de rajeunir une plante dégarnie de la base et de préserver la tête qui est encore belle; ce procédé est fréquemment employé pour les Caoutchoucs, le Dieffenbachia et le Draceana. On prati-

que une incision assez profonde sur la tige, 10 à 15 centimètres (4-6 pouces) plus bas que les dernières belles feuilles; la tige est ensuite enrobée de sphaigne humide à l'endroit de l'incision puis recouverte de polyéthylène afin de retenir l'humidité. Lorsque les racines apparaissent nombreuses, on coupe la tige en bas de ses nouvelles racines et on transplante.

Maintenant vous pouvez acheter ou louer:

- fendeuse
- mixer à ciment
- bêcheuse
- débroussailleuse




HUBERT BEUPARLANT ENR.
Vente & Service
172 St-Georges, St-Gabriel, 835-2112


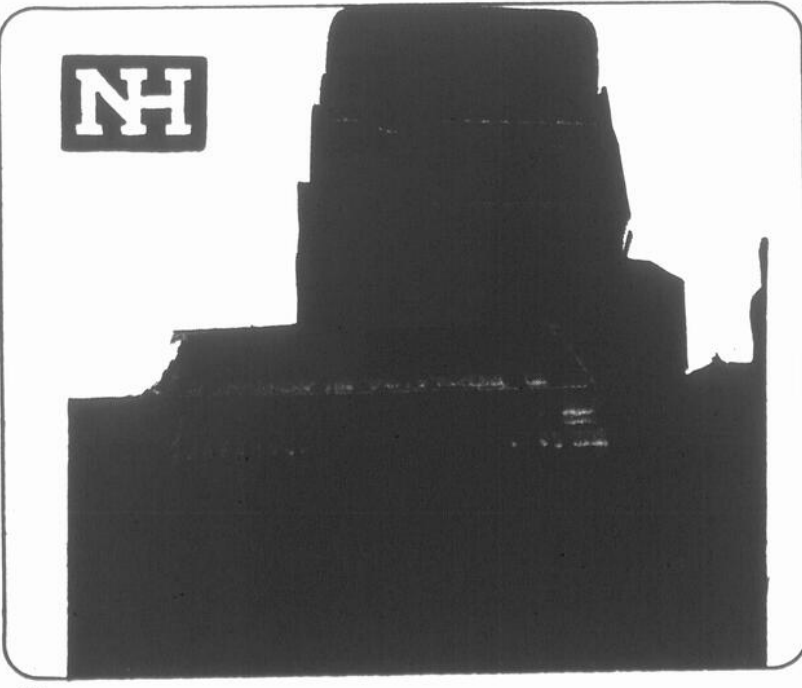
PIERRE-AIMÉ HOULE Inc.

1721 rue Principale
Saint-Cuthbert Tél.: (514) 836-3626

VENTE & SERVICE
Faucheuses conditionneuses
"Haybine"
neuves et usagées

• • •

Fourragères neuves
et usagées de toutes marques

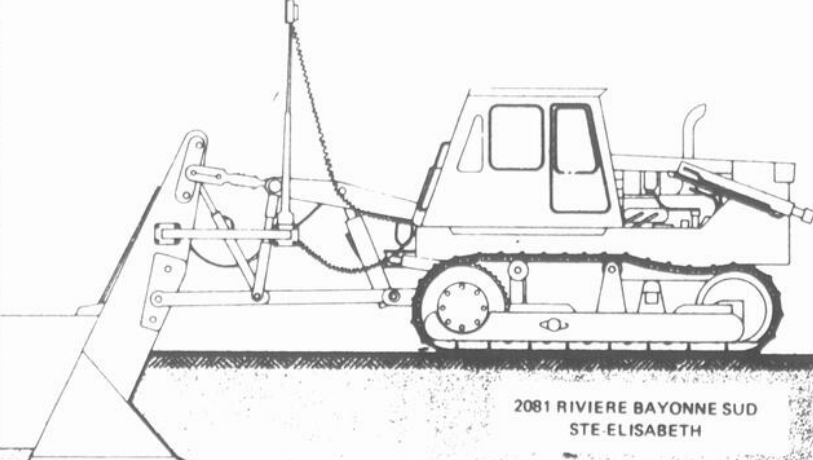
NEW HOLLAND

RÉSERVEZ votre date

LES ENTREPRISES **L. LAPORTE** DE BAYONNE INC.
TEL.: (514) 759-2437

NOUVEAUX SERVICES

- Deux types de draineuses (charrue laupe et excavatrice à roue)
- Nous avons plus de 6 années d'expérience dans le drainage
- Nous posons 4 6 8 10' de terre cuite
- Nous faisons votre plan de drainage (et vous ne déboursez rien de votre poche)
- 4 6 8 plastique
- Nous faisons un estimé gratuit de votre projet de drainage



2081 RIVIERE BAYONNE SUD
STE-ELISABETH

La direction et le personnel des Produits Caillette, offrent leurs meilleurs voeux à tous les cultivateurs!

“La Caillette” est une usine de transformation qui est en voie de progrès constant.

À preuve, elle transforme (en moyenne) 500,000 livres de lait par jour et produit 290,000 livres de fromage par semaine.



Son personnel régulier est de 75 employés.

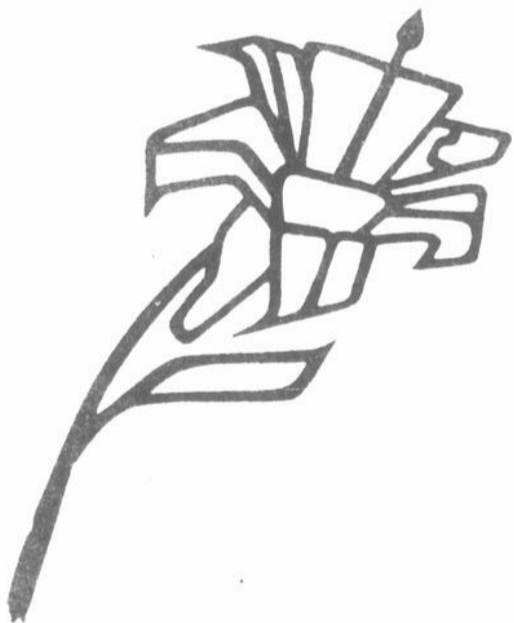
De plus, cette compagnie est celle qui embauche le plus d'étudiants à l'année longue (35 environ).

•••

PRODUITS

- fromage cheddar, différents formats
- fromage en grains
- fromage pressé
- poudre de lait écrémé
- fromages spéciaux (mozzarella, etc...)

Bienvenue à tous les producteurs de lait!



Prix du lys d'or

Pour la 3^e année consécutive, les produits Caillette se sont classés 1^{er} (sur 50 concurrents) dans la catégorie des fromages spéciaux. Ce concours, organisé par le Ministère de l'Agriculture du Québec, confirme ainsi, sans doute possible, la qualité de leurs produits.

Le restaurant “La Caillette” se distingue par une décoration unique en son genre dans la province.

- menus (chaud et froid)
- service prompt et courtois
- personnel qualifié et accueillant

Son site fait la joie des groupes en voyage (associations, etc...) qui y font leur point de repère.



À tous, la plus cordiale des bienvenues!

MASKINONGÉ

Tél.: (819) 227-2363